LE DEVOIR

Vol. LXXVIII — No 181 ★ Dégagement en matinée. Max.: 25. Demain ciel variable. **Détail page B-8.** Montréal, samedi 8 août 1987 **3 CAHIERS — $1.00**

AUJOURD'HUI

LIRE EN POCHES

Plusieurs attendent la sortie, en format poche, d'un roman cher à leurs goûts mais trop cher au porte-feuille. Pour cette raison, et bien d'autres, dont celle de l'économie d'espace dans son sac, on aime les poches. Guy Ferland suggère sa liste. **Page C-5**

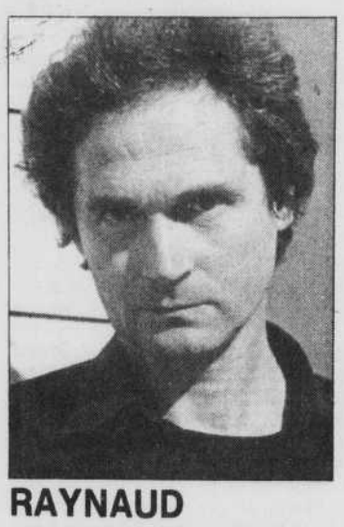

RAYNAUD AUX CENT JOURS

Parmi les artistes réunis aux Cent jours d'art contemporain, édition 87, le Français Jean-Pierre Raynaud. On inaugurera en septembre sa sculpture monumentale que la France offre à la ville de Québec en marge du Sommet francophone. **Page C-1**

RÉPIT DANS LE GOLFE

La tension dans le Golfe s'est temporairement relâchée alors que la marine américaine a décidé de reporter les opérations d'escorte des navires koweïtiens à la fin de la semaine prochaine. **Page A-5**

LES TAMOULS SONT SCEPTIQUES

Les communautés tamoules sri-lankaises installées en Europe et au Canada réagissent avec beaucoup de prudence à l'annonce du plan de paix. **Page A-6**

PLEINS FEUX SUR LA GASPÉSIE

La Gaspésie pourrait connaître un boom minier et pétrolier, cet automne. **Page B-1**

Le silencieux

POUR L'OBÈSE, maigrir est un défi de taille.

■

L'ennui est une déficience d'esprit qui fait que nous nous trouvons indigne d'intérêt.

■

Le passé a bon dos; l'avenir, bon estomac.

■

L'incinération plutôt que l'enterrement, c'est un plat de moins à la table des vers.

— ALBERT BRIE

Objectif d'un demi-million pour endiguer la « menace socialiste à nos portes »

Le fonds anti-NPD fait recette

CAROLE BEAULIEU

Créé « pour protéger le Canada de l'invasion néo-démocrate », le Fonds d'opposition au Nouveau-Parti démocratique (NPD) se porte bien, a déclaré hier au DEVOIR son directeur exécutif, M. Nick Locke.

« Nous sommes très heureux des résultats », affirme M. Locke. Nous n'avons pas été déçus »

Le Fonds progressiste conservateur du Canada, seul autorisé à solliciter des dons pour le Parti progressiste-conservateur, a expédié en mai dernier 75,000 lettres à ses donateurs pour les inciter à donner $40 « pour endiguer la menace socialiste ».

Les dons devaient servir, précisait la lettre de quatre pages, à établir « un réseau avancé de pré-alerte pour protéger le Canada de l'invasion néo-démocrate ».

Deux mois après l'envoi postal, le Parti progressiste conservateur est plutôt réticent à parler du « Fonds d'opposition au NPD » et refuse de dire s'il a atteint ou non son objectif de $560,000.

La rumeur veut que l'appel aux donateurs, signé par le président du Parti progressiste conservateur, M. Bill Jarvis, ait eu peu de succès, plusieurs membres s'irritant du ton alarmiste et quasi militaire de la lettre de sollicitation.

Selon M. Locke, le parti « a reçu quelques lettres critiques mais pas plus que la moyenne ».

L'auteur de la lettre écrit, entre autres, que « la menace socialiste est à nos portes ». Il invite les donateurs « à imaginer le Canada gouverné par la gauche dure et radicale » et en appelle à leur générosité pour « renforcer les moyens de défense et d'attaque du parti face à la menace grandissante que représentent les socialistes du NPD ».

Le président du parti y déclare « avoir autorisé le déploiement d'organisateurs locaux dans certaines circonscriptions-clés que le NPD a commencé à infiltrer ».

Qualifiant le NPD de « gangrène politique », M. Jarvis écrit que le parti et son chef, M. Ed Broadbent, sont désormais « une force nouvelle et plus dangereuse ».

Selon M. Jarvis, « l'actuelle faiblesse du Parti libéral de John Turner, son incohérence, sa domination par une faction connue sous le nom de 'rat pack' et ses politiques ratées, ont créé un vide politique croissant à gauche », peut-on lire dans le même envoi.

Voir page A-10 : Fonds

Cinq chefs d'Etat s'entendent pour pacifier le Nicaragua et le Salvador

Un cessez-le-feu en Amérique centrale

CIUDAD DE GUATEMALA (d'après Reuter et AFP) — Les présidents d'Amérique centrale sont parvenus à un accord pour un cessez-le-feu dans les guerres civiles au Salvador et au Nicaragua, ont déclaré hier des membres de délégations.

La trêve prendra effet dans les 90 jours suivant la signature de l'accord, prévue durant le Sommet qui réunit pour deux jours à Ciudad de Guatemala les présidents nicaraguayen, salvadorien, guatémaltèque, costaricien et hondurien.

Le cessez-le-feu mettrait fin aux affrontements au Nicaragua, entre le gouvernement et la *contra*, soutenue par Washington, et au Salvador, entre le gouvernement aidé par Washington et les insurgés du Front Farabundo Marti de libération nationale.

Les délégués n'ont pas précisé si le cessez-le-feu pourrait s'appliquer au conflit entre l'armée et les guérilléros au Guatemala.

Les cinq chefs d'État se sont réunis pour discuter un plan de paix présenté en février par le président Oscar Arias, du Costa Rica, et un accord serait le premier résultat tangible après plus de quatre ans d'efforts, notamment de la part du Groupe de Contadora, pour restaurer la paix dans la région.

Selon des diplomates occidentaux, il semblerait que des concessions aient été faites tant du côté du gouvernement sandiniste de Managua que du côté des gouvernements salvadorien et hondurien alliés à Washington.

Manuel Espinosa, ministre nicaraguayen de l'Information, a déclaré que les cinq présidents étaient convenus d'un certain nombre de points en plus du cessez-le-feu.

Les détails de l'accord devraient être révélés par la déclaration finale du Sommet, le premier au niveau de

Voir page A-10 : Amérique

Photo CP

Autant en emporte le vent

Comme deux gros ballons de plage dégonflés, les montgolfières attendent d'être remplies d'air chaud pour l'envolée marquant l'ouverture du Festivent 1987, à St-Jean Chrysostome. C'est également aujourd'hui que débute le festival de la montgolfière, à St-Jean-sur-le-Richelieu.

Les députés convoqués pour mardi

Don Mazankowski s'est enfin décidé

MANON CORNELLIER

OTTAWA — La Chambre des Communes se réunira mardi prochain à compter de 11 heures, a annoncé hier le bureau du président John Fraser après avoir acquiescé à la demande du gouvernement de rappeler les députés pour adopter une nouvelle loi en matière d'immigration.

Les députés devront aussi se pencher sur trois autres projets de loi actuellement devant le Sénat, soit un projet sur les produits pharmaceutiques et deux autres sur la déréglementation des transports.

Le vice-premier ministre Don Mazankowski a finalement fait sa requête hier matin. C'est la douzième

Voir page A-10 : Mazankowski

Et au Québec, plus qu'ailleurs

Taux de chômage : ça grimpe partout

OTTAWA (PC) — Il y avait un peu plus de chômeurs au pays le mois dernier qu'au mois de juin, faisant passer le nombre de sans-emploi en juillet à 1,158,000, a annoncé hier Statistique Canada.

Compte tenu des variations saisonnières, le taux de chômage s'est situé à 9.1 pour cent, en hausse de deux dixièmes par rapport au niveau de juin.

Après trois mois de baisse continue de l'emploi, le taux de chômage est maintenant le même qu'au mois de mai.

Le nombre de Canadiens au travail, si l'on tient compte des variations saisonnières, atteignait 11,937,000 en juillet, indique le relevé de l'agence.

Le taux de chômage a grimpé au Québec, en Alberta et en Colombie-Britannique par rapport

Voir page A-10 : Chômage

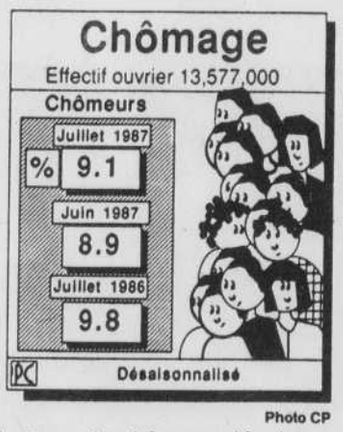

Photo CP

Le taux de chômage désaisonnalisé a augmenté de deux dixièmes de point en juillet par rapport au mois de juin.

Des dépenses de $150,000

L'AMARC fournit la musique dans des bars donnés en concession

MICHEL C. AUGER

L'AMARC a dépensé plus de $150,000 pour fournir « l'animation musicale » à certains débits de boisson donnés en concession à La Ronde qui devaient, jusqu'à l'année dernière, assurer à leurs frais l'embauche des musiciens.

Le procès verbal du Conseil d'administration de l'Association montréalaise d'action récréative et culturelle (AMARC), tenu le 3 avril 1987 démontre, en effet l'octroi de quatre contrats — trois à la société Productions Fiesta et un à la société Super Musique d'Orchestre — d'une valeur globale de $152,600.

Les musiciens ainsi engagés fournissent l'animation musicale au Dixieland, Pub et au Saloon du Fort Edmonton à La Ronde. Ces concessions font partie des 19 données en juin dernier à la firme Service de gestion V.R. à la suite d'un changement de politique de la part de l'AMARC.

L'AMARC avait tout d'abord choisi d'assurer elle-même les opérations de ces concessions mais avait décidé, après le premier week-end d'ouverture de La Ronde de confier tous ces établissement à un concessionnaire.

À la suite d'un appel d'offres où quatre firmes étaient invitées, c'est la firme Gestion V.R. qui devait obtenir le contrat. Cette même firme

Voir page A-10 : AMARC

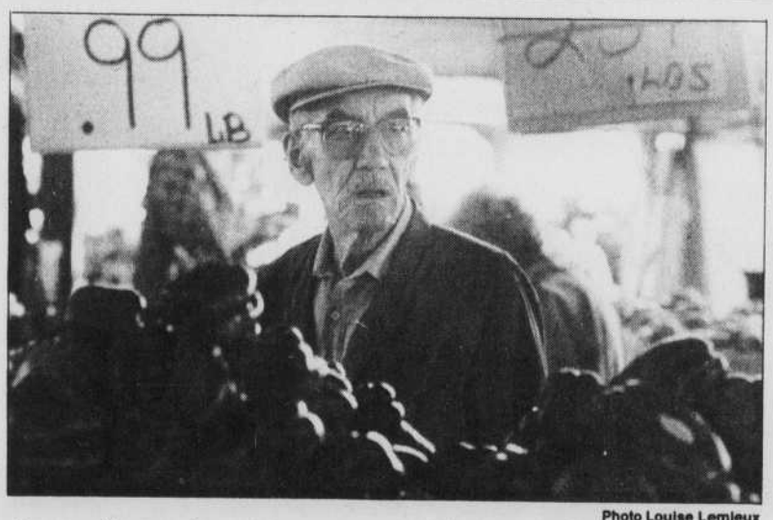

Photo Louise Lemieux

Ne vous fiez pas à vos impressions! Les prix des produits du Québec ne sont pas plus élevés cette année que la saison dernière. Dans certains cas, comme pour les concombres ou la laitue, ils le sont même moins.

Le plaisir d'aller au marché

$3,50 pour des cigarettes, ça va ! mais $1 le chou-fleur, du vol . . .

RENÉE ROWAN

On ne rechigne pas à payer un paquet de cigarettes $3.50. Mais on tique à l'idée de débourser $1.09 pour un chou-fleur du Québec de bonne taille.

« Le monde est drôle! », observe en hochant la tête Gilles Gobeil, un employé de M. N. Chenail, un producteur de Sainte-Clotilde qui dispose d'un large emplacement au marché Jean-Talon.

Non seulement le monde est drôle, mais il a la mémoire courte, poursuit-il. Les gens ont vite oublié que l'hiver dernier, un petit chou-fleur à peine plus gros qu'une balle de baseball se vendait plus de $2.00. « Mais c'était de l'importation! », commente-t-il d'un air entendu.

À l'étalage, on trouve des poivrons rouges importés de la Hollande à $4.59 la livre (au marché Jean-Talon, on utilise plus facilement la livre que le kilo). Ce sont des poivrons d'un goût spécial, c'est vrai, mais c'est aussi très cher. « Et pourtant, je les vends facilement et les gens ne critiquent pas », constate M. Gobeil. Allez y comprendre quelque chose!

Aubergines, concombres, tomates, courgettes brillent au soleil. Les étalages du marché Jean-Talon, en ce mois d'août, regorgent des produits du Québec. Les récoltes des jardiniers maraîchers cette année sont hâtives, abondantes et de bonne qualité, indique M. Paul-Emile Yelle, agronome au ministère de l'Agricul-

Voir page A-10 : Chou-fleur

Vous partez en vacances? N'oubliez pas l'essentiel!

BENITO
de François Gravel — 216p./14,95$

HISTOIRES D'IMMIGRÉES
Labelle, Turcotte, Kempeneers et Meintel
276p./18,95$

JULIETTE CRUCIFIÉE,
de Michel Gœldlin, 224p./12,95$

BORÉAL

La campagne de Peterson connaît des ratés

par la Presse Canadienne

Après un début harmonieux, la tournée électorale du chef du Parti libéral de l'Ontario a connu quelques ratés, hier, alors que David Peterson faisait campagne dans le Sud de la province en vue des élections du 10 septembre.

D'abord, quelques gouttes de pluie sont tombées au moment où les invités du chef libéral participaient à un repas en plein air dans la capitale provinciale. C'était un moindre mal par comparaison à ce qu'avait dû affronter le premier ministre sortant de charge, quelques heures plus tôt, lors d'une visite à Scarborough.

Pour la première fois en une semaine, M. Peterson a subi la critique des électeurs. On lui a reproché d'avoir signé l'accord du lac Meech, de tergiverser sur la question du libre-échange et de maintenir les frais d'inscription dans les universités et les primes d'assurance-automobile à un niveau trop élevé.

Une poignée de manifestants ont brandi leurs pancartes dans un centre commercial et ont remis au premier ministre une pétition de 100 noms de résidants exigeant la construction d'une barrière anti-bruit le long de l'autoroute qui traverse leur ville.

Entre-temps, à Thunder Bay, le chef du Parti conservateur dénonçait la promesse électorale faite la veille par son vis-à-vis libéral. Pour remplir sa promesse, un gouvernement libéral devrait investir un milliard dans l'éducation, soit trois fois plus que les $ 300 millions annoncés hier, a soutenu Larry Grossman.

Il faudra construire des écoles et embaucher 4,000 nouveaux enseignants si le gouvernement veut réduire de 30 à 20 le nombre d'élèves par classe, soutient le chef du PC ontarien. Il a calculé qu'il faudrait construire 210 écoles à $ 4 millions pièce.

« Sans d'engagement de fournir de nouveaux locaux pour pouvoir justement réduire les classes, on ne réussira qu'à provoquer une sur-population des établissements déjà passablement fréquentés. Ce qui signifie un accroissement des écoles-mobiles », a déclaré M. Grossman, qui évalue à 84,000 le nombre des élèves qui seront ainsi cantonnés dans des locaux inadéquats.

Quant au chef du Nouveau Parti démocratique, Bob Rae, il s'est rendu hier à Thunder Bay, où il a sensibilisé les électeurs au manque de places dans les garderies. Le scénario n'a pas changé depuis le début de la campagne électorale.

D'abord, un citoyen « ordinaire » fait un exposé du thème du jour, insistant sur les lacunes. Puis, M. Rae fait une brève intervention qui porte sur les solutions néo-démocrates. Jusqu'à présent, le leader du NPD s'est contenté d'exposer en général un problème, sans encore avancer de solutions précises, qui seront proposées au fur et à mesure que la campagne progressera.

A Thunder Bay, 122 familles attendent de pouvoir placer leur enfant en garderie. A Toronto, ils sont 3,000, a soutenu M. Rae.

Les acheteurs de margarine rient jaune

MARIE-CLAUDE DUCAS

L'Association des consommateurs du Québec a dénoncé vivement hier le projet de réglementation provinciale sur la coloration de la margarine. Un mémoire a été expédié à M. Michel Pagé, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Le ministre veut imposer la coloration de la margarine en jaune foncé pour qu'on la distingue nettement du beurre. Il veut ainsi favoriser l'augmentation des ventes de beurre pour aider l'industrie laitière.

M. Jean-Pierre Beauchamp, porte-parole de l'ACQ, a qualifié d'« imprécisions, de demi-vérités et d'arguments fallacieux » plusieurs des raisons données par le ministère pour l'adoption de cette règlementation.

Il a ainsi cité une recherche parue en 1985 dans la revue *Le Consommateur canadien* qui rapporte, contrairement à ce que prétend le ministre, que les consommateurs font parfaitement la différence entre le beurre et la margarine.

« Si les consommateurs adoptent des produits, c'est parce que ceux-ci correspondent à leurs besoins, a déclaré M. Beauchamp. Il est inacceptable que le ministre Pagé pénalise ces consommateurs en rendant la margarine moins appétissante par l'imposition d'une coloration qu'ils n'ont jamais souhaitée ».

« Après la margarine, quels seraient les autres projets du ministre ? Faudra-t-il colorer la boisson au raisin ou la goberge à saveur de crabe ? », a-t-il demandé.

M. Beauchamp a d'ailleurs estimé que la réforme proposée n'aiderait probablement même pas l'industrie laitière à long terme. « Elle n'en favorise en rien l'adaptation aux nouvelles habitudes des consommateurs et aux réalités du marché des produits alimentaires », a-t-il expliqué.

Magog et Québec entre deux eaux

Des analyses se contredisent sur le degré de pollution des plages municipales

SHERBROOKE (PC) — La Ville de Magog et le ministère de l'Environnement du Québec n'ont pas réussi à s'entendre, hier, sur la qualité des eaux des plages municipales, Magog attribuant les cotes A (excellente) et B (bonne) à ses plages et le ministère y maintenant la cote D (polluée) attribuée plus tôt cette semaine.

Les nageurs ne sauront donc pas précisément s'il est risqué ou non pour leur santé de se baigner aux deux plages de la pointe Merry ainsi qu'à la plage municipale de Magog.

Quant au ministère de l'Environnement, les prochains résultats d'analyses d'échantillons devant parvenir à Sherbrooke incessamment indiqueront quel sort l'on doit réserver aux plages: si l'état des eaux ne s'est pas amélioré, le ministère pourrait ordonner la fermeture des plages en question. Mais entretemps, le rôle du ministère est d'informer le public à l'effet que la baignade peut être risquée à ces plages.

Un ingénieur à l'emploi de la Ville de Magog, M. Daniel Parenteau, a soutenu hier que des échantillons puisés aux plages au cours de la journée de mercredi indiquaient que la plage municipale avait une cote A et une cote B était accordée aux deux plages de la pointe Merry.

Ces résultats, a soutenu l'ingénieur, indiquent que les plages sont maintenant praticables en toute sécurité et que la situation s'est nettement améliorée par rapport aux échantillons du ministère de l'Environnement puisés, eux, dans la journée de mardi.

Le ministère avait accordé, plus tôt cette semaine, des cotes médiocres aux trois plages de Magog; il avait fait de même la semaine dernière.

La conclusion de cet imbroglio est relativement simple: Magog soutient que ses plages sont propres à la baignade et le ministère de l'Environnement soutient, de son côté, qu'il est toujours risqué pour la santé de se baigner à Magog en fin de semaine, si bien que M. Jeannotte a remis des enseignes aux autorités de Magog pour qu'elles soient posées sur les plages indiquant que les eaux sont polluées.

« On ne fait pas ça par plaisir, mais plutôt pour prévenir des troubles de santé chez les baigneurs, particulièremnent chez les enfants. Pour nous, la baignade est risquée à Magog jusqu'à preuve du contraire », a-t-il dit, ajoutant qu'on ne pouvait obliger Magog à installer les enseignes à l'effet que les plages y sont polluées.

A part cet imbroglio, les deux partis s'entendent sur un point: on ne sait toujours pas comment expliquer qu'en l'espace d'à peine 24 heures, les eaux d'une plage comme Magog peuvent passer de la cote A à la cote D, surtout que l'attribution des cotes dépend largement du taux de coliformes fécaux dans l'eau, les coliformes provenant ou de l'être humain ou des animaux.

Il est bon de mentionner que les échantillons sont puisés dans des eaux peu profondes en bordure des plages, « là où ce sont surtout les enfants qui se baignent », a dit M. Jeannotte.

Les cotes sont valables pour les plages seulement et non pour le lac Memphrémagog tout entier.

Les locataires d'Overdale veulent éviter l'irréparable

Les locataires de l'îlot Overdale menacés d'expulsion ont imploré hier la Ville de Montréal, qui doit statuer lundi prochain sur l'émission du permis de démolition aux promoteurs immobilier, de retarder sa décision avant qu'il ne soit trop tard.

« Nous sommes à un stade critique. La Ville a encore le pouvoir d'agir, mais après il sera trop tard. Nous demandons à M. Gardiner de retarder l'émission du permis et d'établir une échéance plus réaliste pour permettre une consultation publique », a déclaré hier Mme Carole Burgess, porte-parole de l'Association des locataires d'Overdale.

Les Filles du Roy toujours sur le trottoir

Le ramdam syndical est terminé au Ramada Inn Olympique

CLÉMENT TRUDEL

Un mois jour pour jour après le début de leur grève, les syndiqués du Ramada Inn Olympique ont approuvé hier, à 91 %, un projet de convention collective de trois ans sur lequel s'étaient entendus la direction et les négociateurs syndicaux, hier matin.

La grève prend donc fin et cet établissement qui emploie 105 personnes (serveuses et préposées aux chambres) devient le douzième à s'entendre avec l'un des syndicats de la Fédération du Commerce (CSN) qui représente au total 4000 syndiqués d'hôtels et de restaurants de la région montréalaise. Jeudi, les syndiqués du Méridien (400 employés) avaient ratifié à 62 % une entente de principe qui respectait la plateforme des revendications mise au point par leur fédération syndicale.

Au Montréal Crescent, les parties sont toujours dans l'attente d'un arbitre pour imposer une première convention collective. Le lock-out décrété au restaurant Les Filles du Roy, dans le Vieux-Montréal, tient toujours. On négocie encore aux restaurants Saint-Hubert et Blue Bonnet. Des problèmes se posent, à l'hôtel Bonaventure, quant à l'accréditation syndicale tandis qu'au Centre Sheraton, une fois clarifiée l'accréditation, le syndicat se prépare à la négociation qui se déroulera cet automne.

Une porte-parole syndicale, Mme Thérèse Jean, a déclaré, peu après l'assemblée des employés du Ramada Inn Olympique, qu'il y avait près de 70 syndiqués présents. Les points saillants de l'entente ratifiée sont les suivants: REER collectif administré et contrôlé par le syndicat, la part de l'employeur (1 %) étant égale à celle du salarié; rétroactivité de $ 350 et augmentation de 28,9 % en trois ans pour les gens à pourboire (qui passent de $ 5,43 l'heure à $ 7 en fin de contrat, et hausse de 31,5 % pour les préposées aux chambres (de $ 7,14, le salaire horaire passera à $ 9,37). Le syndicat avait, au moment de déclencher la grève, une offre de hausse salariale de 1,3 % par an pour tout le monde; ce taux annuel d'augmentation est maintenant, par convention de 7,7 % pour les serveurs et de 8,3 % pour les préposés aux chambres.

Au Ramada Inn Olympique, les syndiqués auront droit à 7 jours payés par année (maladie); bénéfice monnayable en fin d'année. L'on a aussi bonifié la rémunération des jours fériés pour les employés à temps partiel et quant aux vacances, cet hôtel bat un record en offrant six semaines de vacances (à 12 %) après 18 ans d'ancienneté et cinq semaines (à 10 %) après 12 ans de service.

Poumon qui respire
Cigarette qui expire

Doré a réussi à ternir l'or des Thraces — Dupras

MARIE-CLAUDE DUCAS

Le chef du Parti civique M. Claude Dupras a dénoncé hier l'absence de politique culturelle du RCM, qu'il a rendu responsable du succès mitigé de l'exposition l'Or des cavaliers thraces, au Palais de la Civilisation.

« Alors que l'absence de publicité et de manifestations publiques autour de cette exposition se font durement sentir, l'administration ne pose aucun geste pour remédier à la situation », a dit M. Dupras. « Pourtant, il reste deux mois et cette exposition extraordinaire peut faire ses frais, peut jouer le rôle moteur qu'elle était censée jouer et que les expositions précédentes, elles, ont joué ».

Le chef du Parti civique a d'ailleurs déploré une fois de plus l'absence du maire Jean Doré à l'ouverture officielle de l'exposition en présence de ministres des deux palliers de gouvernement et d'un haut dignitaire bulgare, le 29 mai dernier. « Nous avons frôlé l'incident diplomatique », estime-t-il. M. Doré, a-t-il rappelé plus tard, a pourtant été à l'ouverture de l'exposition sur Léonard de Vinci.

M. Dupras a dénoncé le RCM pour « l'enterrement de première classe que l'administration est en train de préparer au Palais de la Civilisation ». « Ce n'est pas parce que c'est le maire Drapeau qui en a eu l'idée que cette idée était mauvaise », a-t-il lancé. Le chef du Parti civique redoute que le but ultime du RCM ne soit la disparition du Palais de la Civilisation.

En plus du manque d'intérêt de l'administration pour l'exposition des Thraces, M. Dupras a mentionné leur manque d'empressement à préparer les futures expositions au Palais, sur les Étrusques en 88 et la civilisation française en 89. La tenue même de ces expositions pourrait être menacée, a-t-il dit.

Il a ajouté avoir appris « de sources intérieures » que la Ville comptait prendre en charge le Palais de la Civilisation et abolir la société indépendante qui en est présentement responsable. « On va à contre-courant de tout ce qui se passe ailleurs pour les autres musées », a-t-il dit.

M. Dupras a mis en cause de façon générale les erreurs du maire Doré et de Mme Kathleen Verdon, membre du comité exécutif, et « l'incohérence de la politique culturelle à la Ville de Montréal, révélée de façon pitoyable par l'épisode loufoque du piano à queue ».

M. Doré ne pouvait être rejoint hier et Mme Verdon est en vacances. Au bureau du maire, on a toutefois tenu à mentionner qu'« énormément de publicité » avait été faite pour l'exposition en question. « M. Doré en a fait la promotion à New-York, à Toronto et à Chicago », a affirmé Mme Céline Meilleur, attachée aux communications.

Elle a aussi rappelé entre autres que la Ville avait tenu des conférences de presse en janvier et en avril, que des annonces avaient été achetées à des moments stratégiques dans plusieurs journaux canadiens et américains, dans des stations de radio, sur les autobus et les métros.

Le soir de l'ouverture de l'exposition, M. Doré était à Québec, pour une conférence internationale des maires du Saint-Laurent et des Grands Lacs, inscrite à son agenda depuis plusieurs mois. Il s'est fait représenter par le président du comité exécutif M. Michael Fainstat, et plusieurs membres dont Mme Verdon.

Pour l'ouverture de l'exposition Vinci, il avait répondu à une invitation du premier ministre du Québec M. Robert Bourassa.

Mme Meilleur a par ailleurs déclaré que l'avenir du Palais de la Civilisation n'était pas remis en question. Quant à l'abolition de la société qui le gère, « les discussions ne sont pas terminées ».

Les journaux montréalais ont récemment fait état d'un regain de popularité de l'exposition l'Or des cavaliers thraces.

Saint-Denis fête le 150e anniversaire des Patriotes

(LE DEVOIR) — Saint-Denis sur le Richelieu rendra aujourd'hui et demain un vibrant hommage aux Patriotes, dans le cadre du 150e anniversaire de la rebellion de 1837.

Les organisateurs de l'événement profiteront de l'ouverture du Vieux Marché, cet après-midi, pour présenter une parade de costumes d'époque où serons présents Papineau et ses amis, personnifiés par des habitants du village. Durant la soirée, le chansonnier Bernard Trahan entonnera la chanson du 150e anniversaire composée par l'auteur-interprète Raymond Lévesque.

Dimanche matin, une messe sera célébrée à la mémoire des quelque 200 Patriotes tombés durant les combats de 1837-38. On tiendra également une « criée pour les âmes » afin de recueillir des sous pour faire chanter des messes à leur intention.

Les festivités culmineront lors du grand défilé d'après-midi où des chars allégoriques rappelleront les épisodes importants de l'histoire des Patriotes. On rendra également un hommage spécial aux chefs des Patriotes (Papineau, Chénier, Delorimier, Prieur, etc.) devant le mai planté en l'honneur de Wolfred Nelson.

Au cours de la fin de semaine, les enfants pourront se mouiller à l'histoire des Patriotes en visitant le Muséobus, véritable musée sur deux roues où les jeunes sont initiés à cette période importante de notre histoire par des jeux et des questionnaires amusants, et en assistant à la pièce « L'étoffe du pays », que présentera chaque après-midi le théâtre Parminou.

Les barils de la mort

Des déchets à déporter

CARACAS (AFP) — Le gouvernement du Vénézuela a ordonné hier de renvoyer 10,876 barils de déchets toxiques qui avaient été importés d'Italie en avril dernier par une entreprise fantôme et déposés à l'air libre dans une zone fortement peuplée près de Puerto Cabello (140 km au nord-ouest de la capitale).

Les fûts contiennent des déchets pharmaceutiques, des eaux ammoniaquées, des déchets de chloroparafine et autres, mais ne sont pas radioactifs, a précisé l'Institut vénézuélien de recherches scientifiques (IVIC).

Le ministre vénézuélien de l'Environnement, M. Guillermo Colmenares, a déclaré que les fûts, contenant plus de 2,000 tonnes de résidus toxiques, devaient être ré-exportés « vers leur pays d'origine ».

Une vingtaine de barils se sont fendus, laissant échapper des gaz et des liquides qui ont atteint les plages limitrophes. Les autorités sanitaires de la région ont déclaré l'état d'urgence, les plages ont été interdites aux touristes. Plusieurs personnes - dont des enfants - se sont plaintes d'éruptions de boutons et de plaies sur la peau. Les personnes habitant les quartiers avoisinants se sont plaintes de l'air irrespirable.

La population de Puerto Cabello - second port du pays - a manifesté hier contre « les barils de la mort », encerclant le terrain où sont entreposés les déchets.

Il y a un os entre les policiers et la CUM

(LE DEVOIR) — Rien ne va plus entre la CUM et ses policiers. La Fraternité des policiers, qui avait déposé ses demandes le 19 février 1987, a déclaré hier qu'il y avait rupture des négociations. Le désaccord tient à plusieurs points dont celui du statut de « policier temporaire ».

Le 29 juin dernier, la Fraternité avait déjà cru possible la ratification d'une entente avec la CUM, mais après consultation de ses membres, elle ne donna pas suite à cet embryon d'accord, soutient la partie patronale. Il y aura donc assemblée générale des policiers syndiqués de la CUM jeudi prochain, comme l'ont annoncé hier les responsables de la Fraternité, qui n'ont toutefois pas émis de communiqué. Cette assemblée syndicale devrait porter sur la stratégie à adopter pour mieux atteindre les buts poursuivis en négociation et sur les moyens de pression appropriés.

En fin d'après-midi, hier, la Communauté Urbaine de Montréal, par son président Michel Hamelin, estimait toujours qu'une entente était possible avec la Fraternité des policiers. C'est un « ultimatum » délivré le 28 juillet par les négociateurs de la Fraternité, échéant le 6 août, qui aurait forcé la Communauté à rejeter en bloc le brouillon de convention soumis, selon M. Hamelin.

Le président du comité exécutif de la CUM, M. Michel Hamelin, a écrit hier au président de la Fraternité, M. Louis Simard : « je suis surpris de vos nouvelles demandes monétaires puisque j'avais compris qu'il y avait à toutes fins pratiques entente quant aux augmentations » de 1987.

Aux bureaux de la Fraternité des policiers de la CUM, hier, on a fait savoir hier soir que la communication de M. Hamelion ne changeait en rien la situation.

Les délégués syndicaux de la Fraternité se réuniront mardi pour préparer la stratégie qui sera exposée aux membres lors de l'assemblée générale de la Fraternité prévue pour jeudi.

Montréal renouvelle sa confiance en l'AMARC

MICHEL C. AUGER

L'exécutif de la Ville de Montréal n'entend pas se mêler de la gestion des Îles de Terre des Hommes par l'AMARC.

C'est ce qu'ont déclaré, hier, le président du Comité exécutif Michael Fainstat et la responsable des dossiers de sports et loisirs au Comité exécutif Léa Cousineau, lors d'une conférence de presse à l'Hôtel de ville.

« Nous ne croyons pas être en présence de faits qui justifient une intervention de notre part », a souligné Mme Cousineau qui affirme avoir toute confiance au président-directeur général de l'AMARC, M. Jean Émond.

« Je ne peux pas dire que la gestion actuelle de l'AMARC n'est pas conforme à nos attentes », a souligné Mme Cousineau.

Selon elle, la majeure partie des faits révélés par LE DEVOIR ont une origine antérieure à l'élection du Rassemblement des citoyens de Montréal en novembre dernier.

Les trois contrats relevés par LE DEVOIR, jeudi, ont été ratifiés par le Conseil d'adminsitration de l'AMARC les 1er mai, 9 avril et 11 juin 1987.

À la présentation du budget 1987 de la Ville, a rappelé Mme Cousineau, la nouvelle administration qui n'était en fonction que depuis quelques jours, avait affirmé qu'elle n'avait pas pu vérifier les budgets des sociétés para-municipales.

Depuis, affirme Mme Cousineau, la nouvelle administration municipale a pris des mesures pour éviter que les abus dénoncés par le RCM alors qu'ils étaient dans l'opposition ne puissent se reproduire.

En particulier, les sociétés para-municipales comme l'AMARC sont devenues assujetties aux mêmes règles sévères que la Ville pour l'adjudication de leurs contrats.

D'autre part, la nouvelle administration municipale a confié au p.-d.g. de l'AMARC, M. Émond, le mandat de lui faire des recommandations sur le fonctionnement de La Ronde et de l'ensemble des activités dans les Îles de Terre des hommes, recommandations qui seront transmises au comité exécutif à l'automne, à la fin de la présente saison d'activité.

En attendant, affirme Mme Cousineau, il était essentiel que La Ronde connaisse une bonne saison 1987, surtout au plan financier, pour compenser les piètres résultats de la saison précédente qui avait été marquée par une fort mauvaise température. « The show must go on », a-t-elle soutenu.

Photo Louise Lemieux

Mme Léa Cousineau

Quant au président du Comité exécutif Michael Fainstat, il a soutenu que toutes les sociétés para-municipales sont désormais obligées de déposer leurs procès-verbaux aux archives de la Ville, ce que le RCM avait demandé pendant toutes ses années dans l'opposition et qui lui avait été refusé.

Des situations décrites dans LE DEVOIR, M. Fainstat a soutenu que « nous venons d'apprendre en même temps que vous ce qui est arrivé dans le passé et nous espéronsa que dans l'avenir, l'AMARC sera administrée de la même manière que la Ville ».

Faites comme M. Lavoie, découvrez la puissance des nouveaux systèmes de bureautique intégrée de Bell.

Soyons sérieux.

Les nouveaux systèmes de bureautique intégrée de Bell Canada ne vous transporteront pas sur une autre planète. Mais ils vous permettront de découvrir un monde étonnant. Un monde où l'information circule avec une rapidité inégalée et vous permet d'exploiter le plein potentiel de votre entreprise.

Trois noms à retenir : CENTAUR^MC LANSCAPE^MC et DIVA^MC.

Trois systèmes qui peuvent être ajustés sur mesure pour répondre à tous vos besoins en ce qui a trait à la gestion et à la transmission de l'information.

CENTAUR, un serveur micro-informatique puissant, met les fonctions du PC à la portée des terminaux non intelligents.

LANSCAPE, une gamme de réseaux locaux supérieurs, permet le partage des données, des logiciels et d'autres ressources coûteuses.

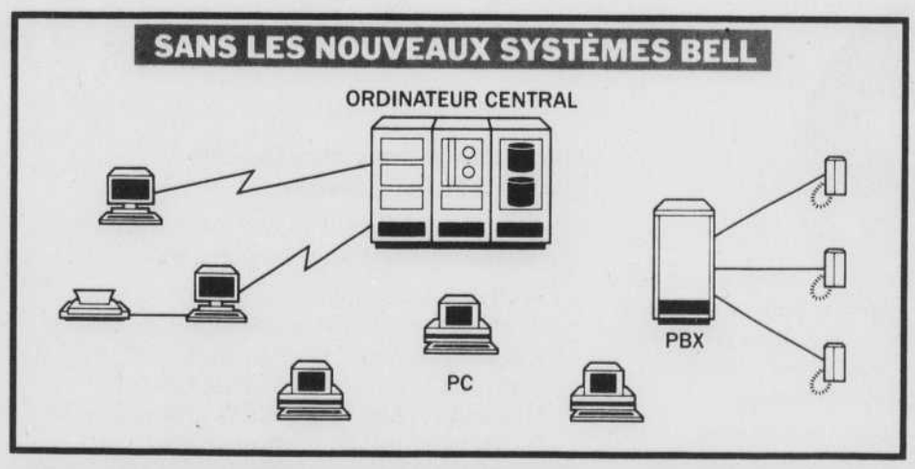

DIVA*, un serveur bureautique multi-usagers/ multi-tâches à haute performance, offre des possibilités d'interconnexions multiples à plusieurs centaines de postes de travail.

Ces trois systèmes permettent dans bien des cas l'utilisation du matériel et du câblage déjà en place dans votre entreprise et peuvent rendre compatibles des composantes qui ne l'étaient pas.

Et parce que ces systèmes sont conçus, installés et entretenus par Bell, vous n'avez besoin que d'un seul numéro de téléphone pour obtenir un service qui a depuis longtemps fait la preuve de son excellence.

Alors n'attendez plus : réveillez la force de votre entreprise! Faites appel à Bell!

1 800 363-2929

*disponible sous peu

Réveillez la force!

L'efficacité passe par Bell^MC

Bell

Membre du réseau national Telecom Canada

Un conseil après le déluge

Lire avec attention sa police d'assurance avant d'abandonner toute réclamation

« Avant de conclure que les dommages soufferts (lors du *déluge* du 14 juillet) ne sont pas couverts » il faut analyser minutieusement la police d'assurance. C'est le conseil qu'a donné hier la Commission des services juridiques qui recommende aux citoyens qui ont subi des dommages d'acheminer immédiatement aux assureurs, avant le jeudi 13 août (c'est l'échéance normale des 30 jours), un avis de sinistre. Par la suite on pourra décider si l'on persiste ou non dans un recours qu'un conseiller juridique peut aider à clarifier.

Les rappels que fait la commission dans son avis émis hier sont que: l'*Act of God* ou cas fortuit « constitue justement la raison d'être d'une assurance » et qu'il ne faut pas conclure hâtivement à l'absence de recours, que l'on soit propriétaire ou locataire.

La première cause de ces sinistres a été une « pluie torrentielle » qui a causé tous ces dommages et, contrairement à la croyance populaire, il faut se rappeler que l'*Act of God* est couvert par l'assurance, « sauf si la police contient une clause d'exclusion à cet effet ».

La Commission des services juridiques précise qu'il « appartient à l'assureur de prouver que le risque est exclu, et non l'inverse ». Elle conseille de bien examiner avec un conseiller la police d'assurance, qui peut révéler des cas d'ambiguïté (ce qui jouerait normalement en faveur de l'assuré).

Le détenteur d'une police doit rechercher la « cause directe » des dégâts subis, et non seulement la dernière cause dans l'ordre chronologique (qui pourrait être le débordement de renvois d'eaux usées), souligne la Commission des services juridiques dans l'avis diffusé hier, soit six jours avant que n'expire le rdélai habituel pour signifier à l'assureur qu'il y a eu sinistre et qu'il y aura vraisemblablement réclamation par la suite.

Droits et privilèges religieux et linguistiques des minorités

Deux procès pourraient amenuiser les pouvoirs du Québec en matière d'éducation

JEAN-PIERRE PROULX

La paix constitutionnelle en éducation n'est pas pour cette année. La commission scolaire dissidente de Greenfield Park veut faire reconnaître son droit de se séparer unilatéralement de la commission scolaire régionale de Chambly tandis qu'un citoyen de Deux-Montagnes, M. Patrick Griffin, entend établir le droit des anglo-catholiques de gérer et de contrôler eux-mêmes leurs propres écoles.

Dans les deux cas, l'enjeu est le même: l'issue de ces procès pourrait entraîner un nouveau rétrécissement des pouvoirs du Québec en éducation et réciproquement le renforcement des droits et privilèges religieux et linguistiques des minorités. L'affaire Griffin en particulier pourrait entraîner un remaniement imprévu des structures scolaires.

La Cour supérieure entendra les deux causes en septembre. Les deux se fondent sur ce fameux article 93 de la loi constitutionnelle de 1867 qui garantit certains droits et privilèges eu égard aux écoles confessionnelles ou dissidentes. De plus, M. Griffin invoque l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés sur les droits linguistiques en matière d'éducation.

Greenfield Park est l'une des six commissions scolaires du Québec qui a conservé son statut de « dissidente » acquis en 1910 quand les catholiques se sont soustraits à la compétence de la commission scolaire commune contrôlée alors par la majorité protestante.

Elle dispense l'enseignement au primaire seulement et c'est la commission scolaire régionale de Chambly, à laquelle elle est fédérée, qui donne l'enseignement secondaire. Or la loi de l'Instruction pubique stipule « que nulle commission scolaire ne peut cesser de faire partie d'une commission régionale sauf par décret du gouvernement ». Mais faute d'accord entre les parties, le gouvernement n'a pas encore décrété leur séparation. La commission scolaire Greenfield Park a donc décidé d'agir unilatéralement et de dispenser l'enseignement secondaire dès septembre prochain.

En tant que « dissidente », soutient-elle, elle a le droit constitutionnel « de pouvoir donner, aux élèves dissidents de son territoire, tout l'enseignement, tant primaire que secondaire, et ce, sans entrave ni obstacle et ce, dans leurs écoles dissidentes ». Elle n'aurait donc pas à attendre un quelconque décret gouvernemental avant de passer à l'action.

La régionale de Chambly a riposté en demandant à la Cour supérieure d'émettre une injonction interlocutoire pour empêcher la dissidente d'aller de l'avant. Le tribunal a accordé l'injonction le premier juin dernier en statuant qu'il était « manifestement de l'intérêt public que le statu quo soit maintenu entre les parties jusqu'à ce que la question constitutionnelle ait été réglée ».

C'est précisément ce que l'on doit faire en septembre. Mais le débat va prendre un relief nouveau à la lumière du jugement du 25 juin de la Cour suprême du Canada sur le financement des écoles « séparées » — donc dissidentes — d'Ontario. Car ce jugement, renversant l'arrêt *Tiny* de 1928, proclame le droit constitutionnel des commissions scolaires dissidentes de dispenser l'enseignement secondaire. Or les droits et privilèges consentis aux catholiques ontariens s'appliquent aussi aux écoles dissidentes du Québec.

Ce même jugement pourrait avoir un impact dans l'affaire Griffin qui sera entendue à compter du 14 septembre à Saint-Jérôme. D'après la jurisprudence du Conseil privé établie dans la célèbre affaire *Hisch* de 1926, les catholiques ou les protestants, hors de Montréal et de Québec, ne bénéficient pas de la protection constitutionnelle lorsqu'ils forment la majorité dans leur commission scolaire (ce qui est le cas de M. Griffin qui appartient à la majorité catholqiue). Cette protection n'est acordée qu'aux seules minorités. Dans son jugement sur la loi 3 en juin 1985, c'est manifestement à regret que le juge Brossard en a fait le constat. Comme la Cour suprême vient d'accepter de réviser une décision du Conseil privé de Londres dans l'affaire *Tiny*, les confessionnalistes québécois y trouveront une raison d'espérer qu'elle revise aussi la décision du Conseil privé de Londres dans l'arrêt *Hirsch*.

Mais l'affaire Griffin va surtout rouvrir le dossier de la restructuration scolaire qu'a voulu refermer le gouvernement libéral au printemps en retirant l'appel du jugement Brossard sur la loi 3. Cette loi aurait institué partout des commissions scolaires linguistiques et donc conférer à la minorité anglophone la gestion complète de ces écoles.

Or c'est précisément ce que réclame à nouveau M. Griffin, en tant que membre de la minorité anglophone en invoquant, cette fois, l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés.

Il s'agit d'une première au Québec mais déjà la Cour d'appel d'Ontario a décidé en 1985 que l'article 23 conférait effectivement à la minorité francophone le droit de gérer ses écoles.

Un jugement albertain, rendu un an plus tard et actuellement en appel, suit le jugement ontarien. Les tribunaux de l'Île du Prince-Edouard, de Nouvelle-Ecosse, du Manitoba et de Saskatchewan sont actuellement tous saisis de la question ou sur le point de l'être.

Dimanche, soirée de solidarité haïtienne

La situation ne s'améliore pas en Haïti et le Comité de coordination de la solidarité au Canada avec le peuple haïtien (CCSCPH) convie à une soirée de solidarité au cours de laquelle on fera le point, dimanche (19 h).

On y entendra notamment Evans Paul, rentré récemment de Port-au-Prince, et des amis du peuple haïtien s'exprimeront au sujet de la répression et des aspirations à la démocratie. Un volet musical, avec Sarah Juste, est aussi prévu (salle Intro, au 911 Jean-Talon est).

Au nom du CCSCPH, M. Serge Bouchereau a rappelé hier qu'Evans Paul a été l'un des piliers de la résistance au Jean-Claudisme (régime *déchouké* le 7 février 1986), qu'il a du succès avec ses émissions radiophoniques (Chita tendé, ou « Assieds-toi, écoute ») et qu'il est membre du KID (Comité d'unité démocratique), l'un des 57 organismes regroupés pour réclamer le départ du Conseil national de gouvernement (CNG) dirigé par le général Namphy.

FÉDÉRATION DES FAMILLES D'ACCUEIL DU QUÉBEC

FÉDÉRATION
DES FAMILLES
D'ACCUEIL DU QUÉBEC

Accueil Voyage une réalité

La Fédération des Familles d'Accueil du Québec, vous fait part des noms de nos gagnants pour le quatrième tirage de notre concours.

*Le tirage avait lieu à Drummondville lundi le 27 juillet, et M. **André Gauthier** de Lachute no 03621 ainsi que Mme **Doris Thériault** de Chibougamau no 08819 sont nos chanceux pour chacun un voyage à la Martinique.*

Félicitations et Bon Voyage.

Prochain tirage le 31 août à Alma.

MAISONS D'ENSEIGNEMENTS
Pour renseignements:
Christiane Legault
842-9645

LECTURE RAPIDE
Programme intensif
Vous augmenterez votre:
- vitesse de lecture,
- compréhension,
- concentration,
- mémoire.

Profitez de nos sessions spéciales d'été!
PARLEC COMMUNICATIONS
5364, rue Hutchison
Outremont, Québec
Canada H2V 4B3
Tél.: (514) 276-8827

L'ÉDUCATION DES ADULTES AU CÉGEP
je m'inscris!
Renseignez-vous au cégep de votre région ou à.
CÉGÉPHONE
(514) 271-1124
du lundi au vendredi jusqu'à 21 h.
nous acceptons les frais d'interurbain

QUÉBEC 87
14 SEPTEMBRE
ÉLECTION PARTIELLE
Notre-Dame-de-Grâce

Vous voulez voter?
C'est le recensement dans Notre-Dame-de-Grâce
du 10 au 13 août 1987

Vous devez être inscrit sur la liste électorale pour pouvoir voter à l'élection partielle de votre circonscription.

Deux recenseurs passeront chez vous pour vous inscrire sur la liste électorale. Ils doivent porter, bien en vue, l'insigne du recenseur. Leur nom y est inscrit.

Soyez là! Du lundi 10 août au jeudi 13 août, c'est le recensement.

Conditions pour être inscrit sur la liste électorale

Peut être inscrite sur la liste électorale toute personne qui, le 14 septembre 1987:

1. a 18 ans accomplis,
2. est de citoyenneté canadienne,
3. a son domicile au Québec depuis 12 mois,
4. n'est pas interdite, n'est pas en cure fermée suivant la Loi sur la protection du malade mental ou n'est pas sous la juridiction du Curateur public,
5. et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la Loi électorale.

Inscription sur la liste électorale

L'inscription d'un électeur sur la liste électorale doit se faire dans la section de vote où il était domicilié le 29 juillet 1987.

On vous demandera d'épeler vos nom et prénom et de nous dire votre adresse, votre profession et votre âge. Les recenseurs pourront vous questionner sur votre qualité d'électeur. Vous n'avez qu'à répondre verbalement.

Votre directeur du scrutin vous fera parvenir la liste électorale de votre section de vote.

Pour plus de renseignements, composez SANS FRAIS: 1-800-463-4378
(de 9 h à 22 h, 7 jours par semaine)

parce qu'un vote, ça compte
financement des partis politiques
carte électorale

Le Directeur général des élections du Québec
Pierre-F. Côté, C.R.

Chamoun terrassé par une crise cardiaque

BEYROUTH (d'après AFP et Reuter) — L'ancien président libanais Camille Chamoun, responsable maronite le plus influent du camp chrétien, est mort hier à 16 h 33 à Beyrouth, à l'âge de 87 ans, a-t-on appris de source médicale.

Camille Chamoun avait été admis à l'hôpital jeudi à la suite d'un malaise cardiaque, et avait été victime jeudi soir et hier matin de deux attaques. On avait indiqué dans son entourage, quelques heures avant sa mort, qu'il ne réagissait plus au traitement.

M. Chamoun était ministre des Finances dans l'actuel gouvernement et président du Front libanais (coalition des partis chrétiens conservateurs), créé en 1976. Il avait fondé en 1958 le Parti national libéral (PNL) dont son fils Dany est l'actuel président.

Tous les membres de la famille de l'ancien président libanais Camille Chamoun, ainsi que les principaux responsables du camp chrétien se trouvaient à son chevet hier après-midi, a-t-on appris dans son entourage.

Ses fils, Dany, président du Parti national libanais, et Dory, étaient à l'hôpital grec-orthodoxe Saint-Georges depuis jeudi. Le chef de la milice chrétienne des Forces libanaises, M. Samir Geagea, et le chef du parti Kataëb (Phalanges), M. Georges Saadé, s'y sont rendus hier matin.

Le ministre de la Santé, M. Joseph Hachem, avait été délégué par le président Amine Gemayel auprès de M. Chamoun. M. Gemayel s'est enquis régulièrement par téléphone de la santé de M. Chamoun, jusqu'à son décès, indique-t-on de même source.

Toutes les radios émettant en secteur chrétien ont commencé, dès hier en début d'après-midi, à diffuser de la musique classique, à l'exception de la Voix du Liban (radio des Phalangistes).

Le président du conseil israélien, Yitzhak Shamir, a rendu hommage à Camille Chamoun et l'a qualifié de « dernier géant d'un Liban qui n'existe plus ».

Photo AP

Camille Chamoun

Shamir, cité par la télévision israélienne, a déclaré encore que Chamoun « était un vrai patriote qui aspirait en toute honnêteté à une solution pacifique au conflit israélo-arabe ».

L'ancien président libanais Camille Chamoun était le dirigeant pro-occidental le plus influent du camp chrétien libanais, et l'une des figures historiques du Moyen-Orient.

Il était né le 3 avril 1900 à Deir el Qamar, un village de la montagne druze du Chouf. Son père était un petit fonctionnaire de l'administration ottomane.

Jeune avocat, après des études de droit à l'université Saint-Joseph tenue par des jésuites à Beyrouth, il s'engage très tôt dans la vie politique. Il entretient de bonnes relations avec les Anglais pour contrecarrer l'influence française au Liban, et il est considéré comme l'un des chantres de l'indépendance nationale, acquise en 1943 avec l'abrogation unilatérale du mandat français par le Parlement libanais.

Il avait été président de la République de 1952 à 1958, et il avait demandé en juin 1958 l'intervention des « marines » américains, qui ont débarqué pour la première fois au Liban pour mettre fin à l'insurrection nassérienne.

Les manoeuvres navales iraniennes se terminent sans incident

Les opérations de convoyage de la marine américaine sont différées

WASHINGTON (Reuter) — Des millions d'Iraniens ont assisté hier aux funérailles de pèlerins de La Mecque en s'en prenant aux États-Unis, mais la tension dans le Golfe semble s'être momentanément relâchée apr s la décision américaine de reporter les opérations d'escorte de navires koweitiens.

La marine américaine a en effet annoncé que les opérations de convoyage de pétroliers koweitiens dans le Golfe ne reprendront pas avant la fin de la semaine prochaine, lorsque des hélicoptères de lutte anti-mines seront arrivés sur place.

Cependant les quatre jours de manoeuvres navales iraniennes dans le sud du Golfe prenaient fin sans incident. Les équipages des navires de guerre ont cependant lancé des menaces contre le président Ronald Reagan, alors qu'ils étaient passés en revue par le président Ali Khamenei, a rapporté Radio-Téhéran.

À Téhéran, des centaines de milliers de manifestants ont participé aux funérailles de 50 pèlerins iraniens tués au cours des affrontements de La Mecque le 31 juillet, dont les corps avaient été rapatriés vendredi, en jurant de se venger des États-Unis et l'arabie saoudite, selon la radio. Elle affirme que des millions de personnes ont manifesté dans tout le pays.

À Rome, le ministre des Affaires étrangères Giulio Andreotti a annoncé, à l'issue d'un conseil des ministres, que l'Italie avait demandé au Conseil de sécurité d'envisager la possibilité de constituer une force de déminage sour l'égide des Nations-unies.

« Le convoyage est retardé et ne reprendra pas avant la fin de la semaine prochaine au plus tôt », a déclaré un responsable du Pentagone, sous le couvert de l'anonymat.

Les responsables ont indiqué que le porte-hélicoptères *Guadalcanal* avait appareillé hier de l'île de Diego Garcia, dans l'océan Indien, en direction du Golfe. Il transporte huit hélicoptères de déminage *Sea Stallions RH-53-D, qui reconnaîtront le trajet jusqu'au Koweit pour ouvrir la voie aux pétroliers Gas King, Ocean City* et *Sea Isle City*, actuellement stationnés à l'extérieur du Golfe. Il devrait entrer dans le Golfe demain ou lundi.

« Nous avons décidé d'attendre jusqu'à ce que les hélicoptères qui sont à bord du *Guadalcanal* puissent commencer à travailler. Cela contribuera certainement à réduire le risque que l'un des pétroliers — ou un bateau de la marine — heurte une mine », a dit un responsable de la Défense.

Le pétrolier géant *Bridgeton* avait heurté une mine lors du premier convoi escorté par les États-Unis.

Le *Washington Post* a affirmé hier que la décision d'attendre jusqu'à l'arrivée des hélicoptères pour reprendre les opérations d'escorte avait été prise à la suite de critiques contre la marine, accusée de n'avoir pas pris de mesures de déminage suffisantes avant l'incident du *Bridgeton*.

A Genève, le ministre soviétique des Affaires étrangères Edouard Chevardnadze a déclaré que la situation dans le Golfe était de jour en jour plus dangereuse, et a demandé le retrait des navires de guerre étrangers, y compris les navires américains.

« Le Golfe sera le tombeau de Reagan », ont crié de leur côté les Gardiens de la révolution islamique en défilant hier à bord de leurs vedettes rapides devant le président iranien, posté sur un navire de commandement, tandis que des avions de chasse les survolaient.

Les manoeuvres iraniennes se terminaient cependant dans une atmosphère moins tendue que lors de leur ouverture, juste après les incidents sanglants de La Mecque qui ont fait de nombreuses victimes iraniennes, et dont Téhéran a rendu responsable les États-Unis et l'Arabie saoudite.

Ryad a pour sa part attribué aux manifestants iraniens la responsabilité des incidents.

Mise en garde du CNG contre l'armée haïtienne

PORT-AU-PRINCE (AFP) — Le Conseil électoral provisoire (CEP), chargé d'organiser les prochaines élections générales en Haïti, a solennellement demandé au Conseil national de gouvernement (CNG), dans une lettre rendue publique hier, que les forces armées haïtiennes se gardent désormais de « toutes violations des droits fondamentaux des citoyens ».

Le CEP estime également « indispensable » que la presse nationale et internationale jouisse du respect et de la protection des forces de l'ordre ainsi que de la liberté nécessaire à l'accomplissement de leur mission.

Le CEP suggère aussi au CNG que « certains agents des forces armées sur qui pèsent de lourdes accusations soient affectés à des postes où ils n'auront pas l'occasion de s'opposer directement au peuple ».

Il estime que ces mesures sont capables de calmer les esprits et de créer « le climat de paix nécessaire au déroulement normal du processus électoral ».

Missiles intermédiaires

Washington et Moscou sont d'accord pour accélérer les négociations

GENÈVE (AFP) — Les États-Unis et l'URSS s'accordent à reconnaître n'avoir jamais été aussi proches d'un accord sur les INF, même si leurs positions sur les fusées Pershing 1-A, basés en RFA, peuvent sembler difficiles à concilier, notent les observateurs à l'issue de la visite du chef de la diplomatie soviétique à Genève.

La visite de deux jours de M. Edouard Chevardnadze, qui s'est achevée hier, a été marquée par la question des missiles intermédiaires (INF) et des Pershing 1-A sur laquelle Americains et Soviétiques font preuve d'une égale fermeté.

Pour Moscou, ainsi que l'a clairement indiqué M. Chevardnadze devant la conférence des Nations-unies sur le désarmement, les Pershing 1-A doivent être inclus dans un traité visant à éliminer tous les INF.

L'URSS en fait selon lui « une question de principe » et voit là le principal obstacle à un accord sur les INF, le dossier pourtant le plus avancé des négociations bilatérales sur le désarmement. Le ministre soviétique a toutefois déclaré qu'il espérait la mise au point d'un projet d'accord avant sa rencontre à la mi-septembre avec le secrétaire d'État George Shultz.

Pour Washington en revanche, il n'est pas question d'inclure dans les négociations ces 72 fusées dont les vecteurs appartiennent aux Allemands et les ogives aux Américains. M. Max Kampelman, qui conduit les pourparlers pour les États-Unis, l'a rappelé hier à M. Chevardnadze lors d'un entretien en tête-à-tête de trois heures à la mission soviétique.

« Les Soviétiques espèrent qu'en créant un sentiment de tension, l'Ouest et les États-Unis feront des concessions qu'ils n'auraient pas faites autrement », a affirmé M. Kampelman à l'issue de sa rencontre avec le ministre soviétique qui s'est néanmoins déroulée, selon lui, dans « une atmosphère positive et constructive ».

Évitant de se prononcer sur la possibilité de parvenir à un projet d'accord « complet » sur les INF, les négociateurs américains espèrent simplement aller aussi loin que possible d'ici la rencontre entre MM. Shultz et Chevardnadze.

En ce qui concerne les dossiers des armes stratégiques (START) et des armes défensives et spatiales, les deux camps ont reconnu la nécessité d'activer les pourparlers.

Quant à la question de l'élimination des armes chimiques, elle a également été longuement abordée par M. Chevardnadze, mais cette fois devant la conférence des Nations-unies chargée d'élaborer une convention sur ce sujet. Là encore, le problème des vérifications du bon respect des accords est au coeur des débats.

Franchissant ce que les Américains ont considéré comme un pas positif, M. Chevardnadze a annoncé que son pays accepterait désormais le principe des inspections surprises « sans droit de refus » au cas où l'on soupçonnerait une violation de la convention. Dans la foulée, il a invité les délégués à la conférence à visiter l'installation soviétique de Sikhany, où sont entreposées des armes chimiques, et plus tard l'usine de Tchapayevsk en cours de construction et destinée à la destruction de ce type d'armes.

Enfin, l'URSS poursuivra le dialogue avec les États-Unis « quel que soit le président élu par le peuple américain », a déclaré hier à Moscou le secrétaire général du PCUS, M. Mikhaïl Gorbatchev.

Gouvernement du Québec
Ministère des Finances

AVIS

Veuillez prendre note que Fiducie du Québec, 1 Complexe Desjardins, suite 1422, Montréal, Québec, H5B 1E4, assume désormais les fonctions d'agent-émetteur et d'agent de transfert des obligations émises sur le marché canadien des capitaux par le Gouvernement du Québec.

Toute demande d'échange, de transfert ou de fractionnement devra à l'avenir être adressée à cette institution.

Le présent avis ne s'applique pas aux obligations d'épargne du Québec.

Le ministère des Finances du Québec

UN INVESTISSEMENT SUR MESURE OÙ LE FONCTIONNEL ET LE DESIGN SONT RÉUNIS.

Chez Techniform, nous sommes conscients que la rénovation c'est plus que l'amélioration d'une qualité de vie. C'est un investissement. C'est pourquoi chez Techniform, nous utilisons des matériaux de première qualité.

N'hésitez pas à nous téléphoner, un désigner ira vous rencontrer. Vous pourrez le guider afin qu'il imagine pour vous la cuisine, de vos rêves.

techniform enr.
concepteur & fabricant de meubles modulaires
4995a Angers, Montréal,
(514) 761-5117

La Promenade de la montagne

À OUTREMONT,
en face du Mont-Royal
seulement 29 résidences,
«penthouses et grands penthouses»
à compter de
246,000 à 703,000 $
«L'adresse à Montréal»
1,001 ouest, boul. Mont-Royal
272-1991
Heures de visite:
lundi au vendredi de 10h00 à 18h00
samedi et dimanche de midi à 18h00

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
ANTIQUITÉS, TABLEAUX
MARDI, 11 AOÛT et MERCREDI 12 AOÛT à 19h30
Deux jours de Ventes Listées d'Antiquités,
Tableaux Canadiens et Européens, Objets d'Art, etc...

par le ministère de
Iegor de Saint Hippolyte
Commissaire-Priseur

assisté de
L'Hon. Serge Joyal c.p.
Expert

TABLEAUX CANADIENS ET EUROPÉENS:
MARDI, 11 AOÛT 87 À 19H30

Jean-Paul Riopelle

Comprenant des huiles, dessins, aquarelles ou estampes de: N. Abac, Archambault, P. Ballard, W.H. Bartlett, M. Bédard, J. Bonet, A.V. Breau, R.W. Burton, R. Cantin, R. Camire, A.E. Chazalviel, A. Champeau, M. Cloutier, F. Constantineau, W. Corbeil, S. Cousins, S. Dali, Dego, F. Denton, A. de Andreis, M. Domingue, R. Drouin, R. Duguay, M. Dupond, E. Dyonnet, École canadienne, École européenne, C. Fauteux, M. Gagnon, T. Garside, G. Hrabe, S. Hudon, Jonathan Kaymusk, L. Kovacs, F. Labelle, E.V. Lamarche, F. Leblanc, P. Lemaire, P. Lussier, C. Maillard, H. Masson, T. Mc Innis, Merret Marshall Barrot, R. Mériot, J.M. Millet, R. Montpetit, E.H. Mooney, H. Moore, Nash, D. Ohmanning, F. Pascals, G. Petit, G. Pfeiffer, P. Picasso, M. Pierre, Pouliot, A. Prévost, D. Raos, R. Richard, J.P. Riopelle, A. Rousseau, C. St-Cyr, L. St-Pierre, D. Savard, E. Seward, F. Shea, W. Showell, W.H. Simmons, A. Soly, T.K. Thomas, L. Toussaint, L. Tremblay, Vallier, Valpron, E. Villavera, R. Vincelette, H. Walker, J. Walsh, R.D. Wilson.

ANTIQUITÉS:
MERCREDI 12 AOÛT 87 À 19h30

Comprenant de nombreux sièges et meubles du XIXème siècle de style Renaissance, meubles et sièges Art Déco, Vitrine de style Louis XV, commodes en bois naturel de style Louis XV. Méridiennes de style Louis XVI. Meubles et sièges canadiens anciens en bois naturel. Nombreux lustres à pampilles et autres objets d'art et de décoration, lampes, girandoles, candélabres. Nombreux tapis d'Orient, collection de bijoux.

Exposition: Samedi, 8 et dimanche 9 août 12h. à 17h., lundi 10 août de 12h. à 21h.

MARDI, 1er SEPTEMBRE à 19h30
Importante vente de tableaux canadiens

Léo Ayotte, Harold Beament, P.V. Beaulieu, J.A. Casson, S.M. Cosgrove, A. Dumas, C. Felding Downes, M.A. Fortin, C. Huot, F. Iacurto, Richard Lacroix, A. Laliberté, J.P. Lemieux, C. Le Sauteur, R. Letendre, H. Masson, Guy Montpetit, Graham Norwell, René Richard, J.P. Riopelle, Joseph St-Charles, Adam Sherriff Scott, Henri Simpkins, A. Tatossian, R. Vincelette.

Exposition: Samedi 29 et dimanche 30 août 12h. à 17h., lundi 31 août de 12h. à 21h.
Catalogue sur demande

HÔTEL DES ENCANS de MONTRÉAL
4521, St-Laurent, Montréal H2T 1R2
Téléphone: (514) 849-2505 849-6864

TOUT CE QU'UNE RÉSIDENCE POUR RETRAITÉS PEUT OFFRIR.

A la Résidence du Parc, nous reconnaissons qu'une résidence pour retraités, c'est avant tout un chez-soi.

C'est plus que des appartements spacieux et agréablement décorés ou des salons confortables. C'est savoir qu'un personnel amical est toujours là pour vous aider, que les repas sont succulents, que le service aux tables est impeccable, et que la salle à manger est invitante.

C'est aussi jouir d'une entière liberté dans vos allées et venues, c'est pouvoir inviter votre famille et vos amis à votre gré, et même les garder à dîner.

Lorsque vous songez à ce que pourrait être une résidence pour retraités, pensez à la Résidence du Parc, c'est un vrai chez-soi.

Résidence du Parc
465-1401

Fumer, c'est gaspiller
Argent et santé

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

En Europe et au Canada

Les Tamouls sri-lankais réagissent avec beaucoup de prudence à l'accord de paix

PARIS (AFP) — Les communautés tamoules sri-lankaises installées en Europe et au Canada ont réagi avec beaucoup de prudence à l'annonce de la signature le 29 juillet à Colombo d'un accord entre l'Inde et le Sri Lanka obligeant les Tigres pour la Libération de l'Eelam tamoul (LTTE) et les autres groupes séparatistes tamouls à déposer les armes.

Dans les quartiers fréquentés par les Tamouls, aucune manifestation d'allégresse n'a salué le retour de la paix après quatre années d'une guerre implacable qui a fait plus de 6,000 morts.

Espoir d'un prochain retour dans leur patrie et expectative chez la majorité, mais amertume chez les « durs » sont les réactions constatées dans toutes les communautés.

À Bonn, 800 militants du LTTE, déçus par le cessez-le-feu annoncé par leur organisation, se sont rassemblés vendredi dernier sous les slogans « Ne bradez pas les Tamouls » et « Nous voulons une trêve humanitaire, pas humiliante ».

À Paris, une manifestation de protestation devant l'ambassade de l'Inde a été interdite lundi. « Nous n'avons pas accepté l'accord, nous rendons nos armes sous la pression de l'Inde », a affirmé à l'AFP un porte-parole du Comité de coordination tamoul, M. Uthakatumar Sithawathai.

Selon lui, l'accord entre l'Inde et le Sri Lanka n'est pas dans l'intérêt des Tamouls, car l'objectif de New Delhi n'est pas de les protéger. « Le Sri Lanka a demandé à l'Inde d'écraser les Tamouls et (le premier ministre indien) Rajiv Gandhi peut le faire, l'Inde est contre nous depuis le début », a-t-il ajouté.

Pour le président du Comité d'action pour les réfugiés tamouls en Grande-Bretagne, M. Vairamutu Varadakumar, la communauté tamoule attend la réunion prochaine du Parlement sri-lankais, le 18 août, pour juger de la réalité de l'accord de règlement en fonction des réactions des députés.

La communauté tamoule au Canada s'inquiète surtout des retombées éventuelles — montée du racisme notamment — de l'arrivée de réfugiés clandestins. Selon M. Sam Sodiraj, l'un des responsables de l'association montréalaise Illan Onriyan (« Maison Unique »), l'annonce du cessez-le-feu a été bien accueillie par les Tamouls qui, d'une manière générale, nourrissent toujours l'espoir de pouvoir rentrer chez eux.

En Grande-Bretagne, où se trouve la plus importante communauté en exil, les Tamouls sont les moins nombreux et parmi les plus pauvres des 3.5 millions d'habitants appartenant aux « minorités ethniques », mais aucune statistique n'existe sur leur importance réelle.

Selon le ministère de l'Intérieur, 2,551 Sri-Lankais ont été autorisés à rester en Grande-Bretagne au cours des quatre dernières années avec un droit d'asile temporaire et seulement 40 se sont vu accorder le statut de réfugié politique.

Les chiffres concernant l'importance de la communauté en France sont variables. L'ambassade du Sri Lanka à Paris parle de 20,000 à 25,000 Sri-Lankais. Au Comité de coordination tamoul, le porte-parole ramène ce chiffre à 12,000 ou 15,000 personnes (dont 7,000 à 8,000 en région parisienne).

Le comité de coordination estime que 10 % des Tamouls ont réussi à obtenir le statut de réfugié.

Les Tamouls de RFA (20,000 personnes environ) sont arrivés pour la plupart entre 1980 et 1985 comme demandeurs d'asile politique et vivent généralement dans des conditions économiques difficiles. Une infime minorité obtient l'asile politique.

En Suisse, 4,500 Tamouls réclament l'asile et 1,500 d'entre eux dont la demande a été définitivement rejetée attendent leur renvoi au Sri Lanka. Moins d'une centaine ont obtenu le droit d'asile et l'autorisation de rester en Suisse. Depuis deux ans environ, Berne a renvoyé une centaine de Tamouls dans leur pays.

LE MONDE EN BREF

■ Nouvelle vague de chaleur en Grèce

ATHÈNES (Reuter) — Les hôpitaux grecs sont pris d'assaut par la population affolée par les prévisions météorologiques qui annoncent une nouvelle vague de chaleur dans les trois jours à venir. La plupart de ceux qui font la queue devant les hôpitaux sont des personnes âgées, souffrant du coeur ou ayant des affections respiratoires, qui demandent à être hospitalisées parce qu'elles sont seules pendant les vacances, indique-t-on de source médicale. La précédente vague de chaleur qui s'est abattue sur la Grèce pendant 10 jours au mois de juillet a fait un millier de morts et a pris les proportions d'une catastrophe nationale. cette fois-ci, les météorologues prédisent des températures pouvant atteindre 43 degrés pour aujourd'hui et demain, mais ils estiment que dès lundi, la canicule commencera à faiblir.

■ Le NUM appelle à déserter les mines

JOHANNESBURG (Reuter) Le puissant syndicat national des mineurs (NUM) sud-africains a appelé quelque 200,000 de ses adhérents à déserter 46 mines d'or et de charbon du pays à partir de dimanche, date à partir de laquelle il a appelé à une grève générale illimitée. La centrale syndicale noire a indiqué que ces instructions sans précédent avaient pour objectif de protéger ses adhérents contre des actions anti-grèves envisagées par les compagnies minières.

■ Irangate: Reagan s'expliquera

WASHINGTON (Reuter) — Le président Ronald Reagan a annoncé qu'il prononcerait mercredi un discours sur l'affaire de la vente d'armes américaines à l'Iran et le détournement des bénéfices au profit de rebelles nicaraguayens. De son côté, Marlin Fitzwater, porte-parole de la Maison-Blanche, a indiqué que dans son discours prévu pour 20 heures , Reagan donnerait son opinion sur le scandale de l'Irangate et évoquerait en détail ses projets pour les 17 derniers mois de son mandat.

CENTRE DE SERVICES SOCIAUX JUIFS À LA FAMILLE
JEWISH FAMILY SERVICES SOCIAL SERVICE CENTRE

AVIS DE CHANGEMENT D'ADRESSE

VEUILLEZ PRENDRE NOTE DU CHANGEMENT D'ADRESSE DU

CENTRE DE SERVICES SOCIAUX JUIFS À LA FAMILLE
ET
LES SERVICES D'AIDE À LA FAMILLE JUIVE DE L'INSTITUT BARON DE HIRSCH

À COMPTER DU 9 AOÛT 1987:

5250, BOUL. DÉCARIE, 3e ÉTAGE
MONTRÉAL, QUÉBEC H3X 2H9

TÉL.: (514) 485-1112

* (COIN DE ISABELLA) *

Les Services d'Aide à la Famille Juive
de l'Institut Baron de Hirsch

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes. .

Un Distributeur de Produits informatiques en pleine expansion, situé à Ville St-Laurent, requiert les services d'un

représentant

pour son territoire de Québec.

Le candidat retenu devra être bilingue et détenir une expérience de travail relié au secteur de l'informatique.

Faites parvenir votre curriculum vitae à:

TLS Ltée
2325 rue Halpern
St-Laurent, Québec, H4S 1S3
A/S Directeur de succursale

UNIVERSITÉ LAVAL — Faculté des lettres

PROFESSEUR/E D'ARCHIVISTIQUE

Poste à temps complet. Rang ouvert.

ENTRÉE EN FONCTION: Le 24 août 1987.

QUALIFICATIONS: Doctorat ou l'équivalent en science humaine ou sociale. Spécialisation et expérience professionnelle en archivistique.

DESCRIPTION: Enseignement au premier cycle (et éventuellement aux cycles avancés) en archivistique; organisation et supervision des stages étudiants; recherches (et éventuellement direction de thèses) en archivistique.

Faire parvenir, avant le 12 août 1987, un curriculum vitae et trois lettres de recommandation à: Monsieur le Directeur, Département d'histoire, Faculté des lettres, Pavillon Charles-De Koninck, Université Laval, Québec, G1K 7P4

Le Conseil Scolaire Catholique Romain de Port au Port vous invite à poser votre candidature au poste de

PROFESSEUR DE FRANÇAIS PAR IMMERSION

À l'École secondaire Notre-Dame du Cap au Cap St-Georges.

Qualifications requises: Les candidats(es) doivent être entièrement bilingues et avoir fait des études en sciences sociales.

S'adresser à:

M. Andrew D. Butt, surintendant
Conseil scolaire catholique romain de Port au Port
P.O. Box 5200
Stephenville (N.F.)
A2N 3M5

DIRECTEUR ADMINISTRATIF RECHERCHÉ(E)

Cabinet de trente (30) avocats du Centre-ville est à la recherche d'un directeur administratif.

Le poste exige un diplôme universitaire ou son équivalent. De solides connaissances ainsi qu'une connaissance pertinente en comptabilité, en informatique et en gestion du personnel sont essentielles.

Salaire et avantages sociaux selon l'expérience.

Prière d'adresser sous pli confidentiel, son curriculum vitae à

Me Paul Lesage,
300 Léo Pariseau,
Bureau 2500, C.P. 993,
Succursale "Place du Parc",
Montréal, Québec. H2W 2N1.

Les Amputés de guerre du Canada

Groupe de travail sur la thalidomide

Les Amputés de guerre du Canada ont mis sur pied un groupe de travail, afin de rédiger une soumission que l'on présentera au gouvernement fédéral, au sujet d'une compensation au profit des victimes de la thalidomide au Canada.

Toute personne ayant des malformations congénitales suite aux dommages causés par la thalidomide et qui n'a pas encore contacté le groupe de travail sur la thalidomide est priée de communiquer, par écrit, avec le groupe précité.

Tous les renseignements fournis sont strictement confidentiels.

H.C. Chadderton, OC. SBStJ. CAE
Chef des services administratifs

Les Amputés de guerre du Canada, siège social
2827, promenade Riverside, Ottawa, Ontario K1V 0C4

Pour renseignements par téléphone:
Marlène Girard (514) 731-3795 (à frais virés)

Un important CABINET D'AVOCATS

recherche un

TRADUCTEUR CHEVRONNÉ
(de l'anglais au français)

Le candidat idéal possède une vaste expérience dans plusieurs des domaines suivants: finance, comptabilité, valeurs mobilières et droit, particulièrement le droit commercial. Il est très disponible, capable de travailler sous pression et d'une rigueur à toute épreuve.

La personne choisie se joindra à une équipe «du tonnerre» dont le dynamisme et l'esprit de coopération ne sont plus à établir.

Nous offrons une rémunération très concurrentielle et d'excellents avantages sociaux.

Les intéressés, qui devront se soumettre à un examen, sont priés d'envoyer leur curriculum vitae à la

Directrice des ressources humaines
Ogilvy, Renault
1981, av. McGill College
Suite 1100
Montréal (Québec)
H3A 3C1

(Nous offrons l'égalité des chances pour tous.)

Infirmier(e) Hygiéniste

Le Bureau de santé de l'Est de l'Ontario a besoin des services d'une infirmière hygiéniste pour travailler dans le département de nursing de son bureau situé à l'Orignal, en Ontario.

Les personnes intéressées doivent posséder un certificat de compétence de l'Ontario, un certificat en nursing communautaire ou un baccalauréat en nursing, une voiture de même que de bonnes aptitudes de communication dans les deux langues officielles.

Veuillez soumettre votre curriculum vitae, sous pli confidentiel, à:

M. Rock G. Lefebvre
Directeur du personnel
Bureau de Santé de l'Est de l'Ontario
1000, rue Pitt
Cornwall (Ontario) K6J 3S5

Secours aux Aînés

Une filiale de la Fondation Jules et Paul-Émile Léger

Un mot de la Présidente

À l'aube de l'an 2000 (dans moins de 15 ans!), on comptera près d'un million d'aînés vivant sous le seuil de la pauvreté.

N'ayant pas ou peu de moyens, et étant souvent affaiblis par la maladie, ces bâtisseurs et bâtisseuses de notre société ont besoin de notre aide. De tout urgence.

Nicole Germain

Prière de remplir ce coupon et de le joindre à votre chèque ou mandat.

Faites parvenir vos dons à:
Secours aux Aînés
130, avenue de l'Épée
Outremont, Québec
H2V 3T2

Nom
N° Rue Appartement
Ville Province Code postal
Ci-joint la somme de: Numéro de la carte
Nom et prénom du détenteur
☐ VISA ☐ Chèque
☐ MasterCard ☐ Mandat-poste
Date d'échéance
Je désire un reçu pour fins d'impôt. ☐ Oui ☐ Non
Signature

8764

Secours aux Aînés est un organisme de charité autorisé par le gouvernement à établir des reçus pour fins d'impôt. N° d'enregistrement 073-3352-01-08

INFIRMIÈRES DIPLÔMÉES

Recherchons des infirmières diplômées pour un emploi à temps plein afin de travailler de jour dans une maison de santé de 62 lits dans la ville de Cochrane.

Les personnes recherchées doivent aimer travailler avec les personnes du 3e âge, au sein d'une équipe multidisciplinaire, doivent aussi posséder des qualités de leadership afin de faire partie de l'équipe de direction et s'engager à donner des soins de qualité.

Nous offrons:

— heures stables de 7h00 à 19h00
— fin de semaine de 3 jours aux 2 semaines à toutes les 2 semaines
— gamme comlète de bénéfices sociaux
— allocation de relocalisation
— salaire compétitif
— prime d'éloignement
— perfectionnement
— possibilités d'avancement

Si vous êtes intéressé(e), veuillez envoyer votre c.v. ou téléphoner à:

Sharon Chevrier, administrateur
Extendicare — Cochrane
411,11e rue nord
Cochrane, Ontario
P0L 1C0
Tél.: (705) 272-4144

VICE-RECTEUR ADJOINT
PROGRAMMES FRANÇAIS
ET PROJETS SPÉCIAUX

L'Université Laurentienne, une institution bilingue depuis sa création en 1960, est à la recherche d'une personne d'action possédant une capcité certaine de promotion et d'implantation de politiques et de programmes. Ce poste s'insère dans le contexte d'un vécu de bilinguisme à l'Université Laurentienne et de la Loi 8 adoptée par le gouvernement de l'Ontario à l'automne 1986. Cette nouvelle loi assure des services en français à la population franco-ontarienne.

Relevant du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, le ou la titulaire du poste aura des responsabilités d'élaboration et d'implantation d'activités, services et programmes français; administrera les budgets affectés aux programmes français; assurera la liaison avec les unités d'enseignement de l'Université Laurentienne et la coordination avec les unités gouvernementales et autres institutions postsecondaires; et particicpera aux travaux des comités de l'administration supérieure selon ses dossiers.

Le ou la candidat(e) idéal(e) aura une formation universitaire complète, une forte expérience d'un milieu d'enseignement, de recherche et d'administration universitaire et une habileté éprouvée à mener à bien des dossiers. De plus, cette personne devra posséder une connaissance approfondie des procédures gouvernementales et du milieu franco-ontarien.

*Les personnes intéressées à ce poste sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae avant le **30 septembre 1987** à:*

Charles H. Bélanger
Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche
Université Laurentienne
Chemin du lac Ramsay
Sudbury (Ontario)
P3E 2C6

Université Laurentienne

Chemin du lac Ramsey, Sudbury (Ontario) P3E 2C6

Ce poste est accessible également aux hommes et aux femmes.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.

LE DEVOIR VOUS OFFRE LA QUALITÉ
POUR INSÉRER UNE ANNONCE SOUS LA RUBRIQUE
CARRIÈRES ET PROFESSIONS **842-9645**

LIAISON ST-LOUIS

Le journal hebdomadaire d'information locale des quartiers St-Louis et Plateau Mont-Royal est à la recherche d'un-e

Représentant-e publicitaire

Le-la candidat-e possède une solide expérience dans la vente de publicité (de préférence au sein du monde de la presse écrite) **ou encore** une formation professionnelle dans le domaine de la vente ou du marketing. Le bilinguisme et une connaissance du territoire que nous desservons seront des atouts.

Dynamique, aimant relever des défis et **ayant la capacité de générer des idées et concepts nouveaux,** il-elle devra s'intégrer à une équipe existante. Il s'agit d'un poste permanent à temps complet et la rémunération (salaire de base et/ou commissions) est directement reliée au potentiel du-de la candidat-e. L'entrée en fonction est prévue pour le début du mois de septembre.

Vous devez faire parvenir votre curriculum vitae **accompagné d'un texte séparé** relatant vos expériences de vente (s'il y a lieu) et la façon dont vous entrevoyez ce genre de travail dans un média à caractère local, **au plus tard le lundi 17 août à 17h à:**

Monsieur Alain Mitchelson
Journal Liaison St-Louis
Représentant-e publicitaire
4554 St-Denis
Montréal, Québec
H2J 2L3

L'HÔPITAL RÉGIONAL D'EDMUNDSTON

RECHERCHE LES SERVICES D'UN(E)

DIRECTEUR(TRICE) DES SOINS INFIRMIERS

L'Hôpital Régional d'Edmundston est un centre hospitalier de 205 lits actifs, situé tout près des frontières du Maine et du Québec. Le/la candidat(e) choisi(e) sera impliqué(e) de très près dans le projet de construction d'un nouvel hôpital.

Sous l'autorité du directeur général, le/la candidat(e) devra planifier, diriger, organiser et évaluer le service des soins infirmiers de sorte à offrir des soins de qualité en accord avec la mission et les objectifs de l'hôpital.

Sommaire de l'emploi

— Identifier les besoins du service des soins infirmiers.
— Préciser la structure organisationnelle selon les concepts organisationnels, tel: les lignes de communications, les responsabilités décisionnelles.
— Organiser le service par l'établissement des normes de soins, par l'élaboration de politiques et procédures.
— Évaluer régulièrement la qualité des soins et de l'organisation du service des soins infirmiers.
— Coordonner l'affectation du personnel en vue de maintenir l'utilisation efficace et optimale des ressources humaines.
— Planifier et contrôler le budget du service des soins infirmiers relativement à: l'équipement, les fournitures et les ressources humaines.

Qualifications

— Détenir un baccalauréat en sciences infirmières et être éligible à être membre de l'Association des Infirmières Enregistrées du Nouveau-Brunswick.
— Avoir une très grande expérience en administration des soins infirmiers.
— Maîtrise en nursing ou en administration préférable.
— Doit avoir une très bonne connaissance des deux langues officielles.
— Bon record de travail antérieur.

S.V.P., faire parvenir votre application accompagnée du Curriculum Vitae, avant le 14 août 1987, à:

M. Gilbert St-Onge
Directeur général
HÔPITAL RÉGIONAL D'EDMUNDSTON
54, 21è venur
Edmundston, NB
E3V 2C1

OUTRE-MER

L'école Polytechnique de Montréal, en collaboration avec l'Agence canadienne de développement international (ACDI) est à la recherche d'un candidat(e) pour assumer les responsabilités suivantes à l'Institut Technique Supérieur de l'Université du Burundi à Bujumbura, Burundi, à partir du 1er septembre 1987.

PROFESSEUR

Qualifications:

— Posséder au moins un baccalauréat en sciences appliquées ou l'équivalent.
— Posséder au moins 2 ans d'expérience pratique et, en plus, avoir au moins 2 ans d'expérience dans l'enseignement.

Fonctions:

— dispenser les cours suivants:

- **Systèmes de Communication I et II**
- **Électronique**

Conditions:

Tous les candidats doivent être citoyens canadiens ou immigrants reçus, avoir une connaissance parfaite du français parlé et écrit. Des indemnités pour affectation à l'étranger et des logements sont prévus pour la durée du séjour. Le candidat choisi devra s'engager pour une période d'un an. Les personnes intéressées devront adresser leur demande accompagnée d'un curriculum vitae avant le 15 août 1987 à:

M. Jacques Martin
Service de la coopération internationale
École Polytechnique de Montréal
Case postale 6079, succ. «A»
Montréal, Qc, H3C 3A7

L'école Jean-de-la-Mennais est à la recherche d'un

enseignant de français

(1ère et 3e secondaire)

Travail à temps complet — Besoin immédiat

(514) 659-7657 lundi matin

La Division scolaire de Winnipeg #1

est à la recherche de personnes qualifiées pour occuper des postes de

Cliniciens de lecture

à la Clinique d'orientation pour enfants, à Winnipeg.

Exigences: La capacité
— d'établir un diagnostic compétent et un programme de rééducation intensive relatifs à des problèmes d'apprentissage majeurs;
— de travailler en étroite collaboration avec le personnel de l'école, les parents et les autres intervenants selon les besoins réels des enfants;
— de contribuer au bon fonctionnement d'une équipe multidisciplinaire.

Qualifications:
— Détenir un diplôme de Maîtrise avec spécification dans l'apprentissage de la lecture.
— Expérience pertinente d'au moins deux ans dans le domaine de l'enseignement, surtout avec responsabilité reliée à l'apprentissage de la lecture et/ou expérience clinique équivalente ou connexe.

Salaire:
— (selon l'expérience et les qualifications — 27 900$ - 47 500$). La convention collective est présentement en voie de négociation.

Posez votre candidature sans tarder, en écrivant à:

M.L. B. Fleisher, directeur
Child Guidance Clinic of Greater Winnipeg
700 Elgin Avenue
Winnipeg, Manitoba R3E 1B2

Téléphone: (204) 786-7841

Ingénieur bilingue de révision
33 800 $ — 39 500 $

Le MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, direction des autorisations environnementales et de la planification de l'utilisation du sol, recherche une personne pour aider au contrôle, à la coordination, à la révision ainsi qu'à l'autorisation provisoires en vertu de l'article V de la Loi sur la protection de l'environnement. Tâches: évaluer les demandes relatives à la gestion des déchets y compris la collecte, la manutention, le transport, l'entreposage, le traitement, la récupération des ressources et l'incinération; évaluer les décharges y compris les programmes de contrôle des eaux souterraines, les systèmes de collecte des polluants ainsi que le traitement. **Lieu de travail: Toronto.**

Exigences: Posséder un diplôme en génie civil ou en génie chimique d'une université reconnue; être membre de l'Ordre des ingénieurs de l'Ontario (APEO); avoir une bonne connaissance des secteurs du génie civil, du génie sanitaire, de l'hydrologie, du traitement chimique, des systèmes de gestion et de traitement des déchets; avoir une connaissance de l'application des lois et politiques ayant rapport au domaine de l'environnement; avoir d'excellentes compétences en matière d'organisation, de coordination et de communication; faire preuve de tact et de pouvoir de persuasion; pouvoir travailler en anglais et en français. Les candidats qui n'ont pas l'expérience requise mais qui sont inscrits à l'Ordre des ingénieurs de l'Ontario pourraient être engagés à un niveau et un salaire inférieurs.

Les demandes doivent être envoyées au plus tard le 28 août à: Dossier EN-175/M, Direction des ressources humaines, Ministère de l'Environnement, 6e étage, 40, avenue St. Clair ouest, Toronto (Ontario) M4V 1P5.

Chances d'embauche égales pour tous

Fonction publique Ontario

DOYEN-NE DES ÉTUDES DE PREMIER CYCLE

Fonctions:
Sous la juridiction et la responsabilité immédiate de la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche, le doyen ou la doyenne doit administrer et exécuter les politiques et les directives arrêtées par les instances concernées en matière d'études de premier cycle dont la Commission des études.

Le doyen ou la doyenne des études de premier cycle est également responsable devant la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche:

- de l'organisation générale des programmes de premier cycle, de leur gestion, de leur évaluation et de leur développement;
- du fonctionnement des familles et des modules et de leurs relations avec l'ensemble de l'Université et en particulier avec les départements;
- de l'application des règlements généraux de l'Université du Québec, des règlements internes et des politiques de l'Université du Québec à Montréal en matière d'études de premier cycle;
- de l'exécution de toute autre fonction de même nature que pourraient lui confier les instances de l'Université du Québec à Montréal.

En outre, le doyen ou la doyenne préside et anime la Sous-commission du premier cycle.

Qualifications:
- diplôme de 3e cycle ou l'équivalent;
- large expérience universitaire de direction, d'enseignement ou de recherche;
- qualités d'animation et de gestion dans le milieu académique;
- connaissance des structures de l'Université du Québec à Montréal, de l'Université du Québec et du réseau universitaire.

Traitement:
Selon la politique salariale des cadres de l'Université du Québec à Montréal.

Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae doivent parvenir au vice-rectorat exécutif ***avant 17 heures, lundi le 17 août 1987*** *à l'adresse suivante:*

Me Jacques Durocher
Secrétaire général
Pavillon Sherbrooke
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
C.P. 8888, Succursale A
Montréal (Québec)
H3C 3P8

Université du Québec à Montréal

Collège privé
recherche un(e)

PROFESSEUR(E)

— de mathématiques
— de français
— de physique-chimie
(Professeur(e) qualifié(e) — permis d'enseignement)
— surveillant(e) pour le pensionnat

Faire parvenir votre curriculum vitae au:

Dossier 1379
Le Devoir
C.P. 6033, succ. Place d'Armes
Montréal (Québec) H2Y 3S6

CENTRE D'ACCUEIL PAVILLON LOUVAIN INC.

pour personnes âgées

d'une capacité de 148 lits d'hébergement et de 72 logements

DIRECTEUR GÉNÉRAL (H ou F)

Responsabilités

Sous l'autorité du Conseil d'administration, le Directeur général est responsable de l'administration de l'établissement selon sa mission propre.

Exigences

Le candidat que nous recherchons possède de préférence:

- Une formation universitaire de premier cycle
- Une expérience de gestion et une connaissance appropriée du réseau des affaires sociales (spécialement du troisième âge)
- Un cheminement de carrière polyvalent
- Une expérience générale touchant plusieurs domaines de l'activité sociale et communautaire
- Une capacité à développer des relations harmonieuses avec les organismes de la région

Conditions de travail et rémunération

Selon les normes et politiques du ministère de la santé et des services sociaux (classe 17)

Inscription:

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant 16 heures le premier septembre 1987 à l'adresse suivante:

Président du Conseil d'Administration
Centre d'Accueil Pavillon Louvain Inc.
9600 rue Saint-Denis
Montréal (Québec) H2M 1P2

Indiquer sur l'enveloppe «Concours Direction Générale»

«Conformément aux exigences relatives à l'immigration au Canada ces postes sont offerts aux citoyens canadiens et aux résidents permanents.»

Postes accessibles aux femmes et aux hommes

Au département des sciences administratives

POSTES DE PROFESSEUR EN ADMINISTRATION

Fonctions et cadre de travail :

Le département des sciences administratives de l'Université du Québec à Montréal (DSA-UQAM), l'un des grands centres nord-américains de formation en gestion, est présentement à la recherche de PROFESSEURS (plein temps) dans la discipline «Systèmes d'information».

Date d'entrée en fonction : le plus tôt possible

Exigences :

— Ph.D. en administration ou en informatique avec expérience pertinente en gestion.

Traitement : Selon la convention collective SPUQ-UQAM

Prière de faire parvenir votre curriculum vitae avant le 30 septembre 1987 à :

Dr Robert Poupart, directeur
Département des sciences administratives (J-4205)
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
C.P. 8888, Succursale «A»
Montréal (Québec) H3C 3P8

Université du Québec à Montréal

PRÉSIDENT

OFFICE CANADA—NOUVELLE-ÉCOSSE DU PÉTROLE ET DU GAZ OFFSHORE

Les gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Écosse procèdent à la mise en oeuvre de l'Accord Canada—Nouvelle-Écosse, accord à long terme sur la gestion conjointe des ressources pétrolières et gazières au large de la Nouvelle-Écosse et sur le partage des recettes tirées de la mise en valeur de ces ressources. La mise sur pied d'un office indépendant chargé de prendre les décisions majeures en matière de gestion des ressources en hydrocarbures constitue un élément primordial de l'Accord. L'Office doit compter cinq membres dont le président-directeur général et quatre membres à temps partiel. Les gouvernements fédéral et provincial acceptent présentement les demandes d'emploi pour le poste de président-directeur général.

Le président participera activement à l'établissement des structures organisationnelles et à la dotation des postes au sein de l'Office. Il jouera un rôle clé afin d'assurer le succès de l'Office. De plus, il devra administrer les travaux de l'équipe de techniciens permanente. Les candidats doivent posséder un diplôme universitaire dans une discipline technique relative aux activités pétrolières, jumelé à une solide expérience dans le domaine de l'exploration et de la production pétrolière et gazière. Spécialistes confirmés en gestion, les candidats devraient pouvoir travailler en étroite collaboration avec les gouvernements et les organismes de réglementation. Diplomate tout en faisant preuve d'une grande détermination, la personne retenue devra être sensible aux intérêts des Néo-Écossais et devra pouvoir établir de bonnes relations avec les médias. Une connaissance des deux langues officielles est également un atout.

Les candidats sont priés de faire suivre leur curriculum vitae aux deux paliers de gouvernement, sous pli confidentiel, à l'adresse suivante:

Monsieur Eric W. Pace
Comité de sélection de l'Office Canada—
Nouvelle-Écosse du pétrole et du gaz offshore
a/s Commission de la Fonction publique
de la Nouvelle-Écosse
C.P. 943
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 2V9
(902) 424-5508

Date limite de soumission de demande d'emploi: 28 août 1987.
Nous offrons des chances d'emploi égales à tous.

Nova Scotia

Canada

FAIS CE QUE DOIS

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910 | Directeur: Benoit Lauzière | Rédacteur en chef: Paul-André Comeau | Rédacteurs en chef adjoints: Jean Francoeur, Albert Juneau, Paule Beaugrand-Champagne | Directeur de l'information: Jacques Chabot | Directeurs adjoints: Guy Deshaies, Pierre Godin | Directeur des services administratifs: Gabriel Hudon

À UN MOIS DU SOMMET

LA VILLE de Québec commence déjà à vibrer aux accents de la francophonie. De festival en exposition, tout se met en place pour faire du deuxième Sommet de la francophonie un événement qui aura des répercussions populaires. Il y a lieu de s'en réjouir, tout comme on doit se féliciter des dépêches qui confirment l'avancement des préparatifs matériels en vue de cette réunion des chefs d'État ou de gouvernement de plus de 40 États ralliés à cette francophonie en construction.

Ces bonnes nouvelles ne doivent cependant pas laisser dans un arrière-plan, utile parce que discret, les questions de fond lancées sur la place publique, il y a quelques semaines. C'est en effet à la réunion de Bujumbura, au Rwanda, que se sont clairement exprimés les sujets de friction, les points d'accrochage entre les pays les plus fortunés de l'aire francophone. Le quotidien LE MONDE a fait écho aux difficultés dont aucun artisan du sommet ne faisait mystère, mais qui avaient jusque-là été confinées aux conciliabules diplomatiques.

Avec une belle unanimité, Ottawa et Québec se sont empressés de minimiser la portée et la signification des incidents de Bujumbura. Ministre des relations extérieures du Canada, Mme Monique Landry a nié toute velléité de la part d'Ottawa d'usurper à la France le leadership hérité d'une longue histoire. De son côté, M. Gil Rémillard, ministre québécois des Relations internationales, s'est employé à exorciser toute tentative de transformer le Sommet en une foire aux enchères où les rares États bien nantis de la francophonie se livreraient à un jeu indécent devant les pays du Sud.

Ménagements diplomatiques ? Sûrement ! À la lumière de témoignages recueillis ici et en Europe, la session de Bujumbura a donné lieu à ce que les diplomates qualifient d'échanges virils. Mais aussi une évidente et bien compréhensible volonté de la part des hôtes du Sommet de Québec de dédramatiser une situation tendue. Personne n'a intérêt à faire échouer ce qui sera nécessairement le moment de vérité dans la mise en place d'une communauté francophone dégagée du formalisme et à l'abri d'un folklore facile.

L'une et l'autre interventions ministérielles ont directement pointé l'essentiel des difficultés éprouvées à Bujumbura. Il importe d'y revenir au moment où s'achèvent les ultimes tractations entre les diverses capitales dans le but de mettre au point textes et communiqués, dans le but d'arrêter le choix des projets concrets.

De l'extérieur, une évidence s'impose. Ce « club » francophone devra s'appuyer sur l'Agence de coopération culturelle et technique. Il serait inutile et trop onéreux de doubler les structures de cette organisation internationale, peu importe les préventions qu'on peut encore entretenir à son endroit. Malgré des problèmes et certains déboires, l'Agence est sur la voie d'un redressement heureux.

Au-delà de ces considérations qui relèvent de la théologie de la coopération *bi ou multi-latérale*, il faut assurer à cette Agence les moyens de fonctionner convenablement. Son budget d'un peu plus de vingt millions de dollars par année ressemble étrangement au chiffre d'affaires d'une PME. Ce n'est pas suffisant. À cet égard, le gouvernement du Québec doit imiter Ottawa et augmenter substantiellement sa contribution financière à cet organisme,. Il y va de la crédibilité du Québec au sein de la seule institution internationale où il peut intervenir de plein droit.

De même, de la panoplie de projets qui ont été examinés par les responsables du Sommet, des décisions devraient en dégager un certain nombre : c'est la condition sine qua non pour éviter à ces assises un inévitable glissement vers la stérilité précoce. De façon très précise, deux de ces projets devraient faire l'objet et d'une décision immédiate et d'un financement valable.

Il s'agit tout d'abord de la mise sur pied d'une banque d'images à la disposition notamment des États africains. Ce n'est pas céder à la mode. C'est tout simplement donner un sens à cette identité francophone au moment où certaines sociétés américaines offrent à deux États africains de leur fournir chaque jour huit heures d'émission de télévision... Même priorité devrait être accordée à l'intégration des réseaux d'informatique en Afrique francophone.

Ces deux projets ne s'inscrivent pas du tout, comme certains feignent de le croire, dans une conception avant-gardiste ou exclusivement québéco-canadienne de la coopération Nord-Sud. Seule leur concrétisation pourra rassurer les leaders du Sud de la francophonie sur le sens d'une coopération qui prenne appui sur une communauté de langue.

— PAUL-ANDRÉ COMEAU

Les islamistes tunisiens sur la sellette

LA TUNISIE est-elle à l'aube d'une ère de violence aux conséquences imprévisibles ? S'il est encore trop tôt pour répondre à cette question, les attentats qui ont eu lieu dans quatre hôtels de Sousse-Monastir à la veille du 84e anniversaire du président Bourguiba marquent incontestablement une nouvelle dégradation de la situation dans un pays déjà en proie à de multiples difficultés.

Qualifiant, mardi, cet acte de « haute trahison contre les intérêts supérieurs de la nation », le président Bourguiba a appelé les Tunisiens à « se mobiliser pour mettre à nu les agissements de ce groupuscule criminel ». De qui s'agit-il ? Tous les regards, en l'absence de revendications précises, se tournent bien évidemment vers les islamistes, facilement dénoncés en Tunisie comme des « khomeinistes ».

Encore faudrait-il savoir lesquels. Le Mouvement de la tendance islamiste (MTI), cible des autorités, particulièrement depuis la rupture des relations diplomatiques avec l'Iran en mars dernier, a toujours, jusqu'à maintenant, dénoncé le recours à la violence. A-t-il franchi le pas pour répondre à la répression et aux tortures infligées à ses militants emprisonnés ? Rien ne permet, pour l'instant, de l'affirmer. Dans un communiqué parvenu à Paris, le MTI rejette d'ailleurs la responsabilité de ces attentats. Plus inquiétante serait pour les autorités l'émergence de groupes entièrement clandestins et beaucoup plus déterminés. Le fait même que les quatre explosions se soient produites pratiquement au même moment, à Monastir ou à proximité, c'est-à-dire là où est né le président Bourguiba et où il réside en été, prouve un certain degré d'organisation et de savoir-faire.

Ces engins « artisanaux » n'étaient certes pas faits pour tuer, mais l'avertissement peut d'autant moins être négligé que les cibles visées sont vitales pour la Tunisie. Le tourisme représente en effet, après le pétrole, la deuxième source de devises d'un pays soumis à une rigueur qui pèse principalement sur les masses défavorisées de la population. Celles qui n'ont que le loisir d'observer la richesse insolente d'une classe privilégiée, trop souvent corrompue.

Les mesures prises par le pouvoir contre la prévarication ont eu un caractère trop sélectif, touchant principalement les ennemis du moment de quelques barons du sérail, pour avoir un véritable effet. Personne, dans la rue, n'y a cru, et en a donc su gré au régime. Un régime dont la préoccupation première est de ne pas déplaire au président Bourguiba, qui, du fonds de son palais, n'en finit pas d'user ses successeurs. Les timides tentatives de libéralisation entreprises par M. Mzali ont fait long feu, et le risque, aujourd'hui, est que les islamistes représentent la seule opposition crédible.

Jusqu'à maintenant, certes, la population n'a pas suivi les manifestations sporadiques organisées par le Mouvement de la tendance islamiste. Mais jusqu'à quand acceptera-t-elle d'attendre dans des conditions de plus en plus difficiles un changement qui réponde peu ou prou à ses préoccupations ?

Le procès du « réseau khomeiniste », qui, selon le journal gouvernemental *la Presse*, devrait s'ouvrir fin août, c'est-à-dire après la saison touristique et avant les rentrées scolaire et universitaire, constituera un double test : celui de la détermination du pouvoir face à un courant qui s'alimente d'une situation désastreuse ; celui de la capacité des islamistes — le chef du MTI risque la peine de mort — à mobiliser l'opinion.

— LE MONDE

Incohérences allemandes

L'ACTUALITÉ

JOCELYN COULON

LES OBJECTIONS que soulève actuellement l'Allemagne de l'Ouest sur la question des Pershing 1A menacent de paralyser les négociations américano-soviétiques sur les armes nucléaires en Europe. Le gouvernement de Bonn, voulant obtenir de nouvelles concessions des Soviétiques, utilise des arguments pour le moins incohérents pour retenir de vieilles fusées qui devront de toute façon prendre le chemin de la ferraille en 1991.

La position allemande se résume ainsi : les fusées Pershing 1A sont des systèmes nationaux qui ne peuvent pas être pris en compte dans les négociations entre les deux superpuissances qui discutent de l'élimination de leurs armes nucléaires. De plus, font valoir des autorités ouest-allemandes, ces armes « relèvent de l'autorité de l'Alliance atlantique dans son ensemble ». Les Américains ont renouvelé leur appui à la RFA jeudi, mais on sent bien que le coeur n'y est pas.

Politiquement et militairement, ces arguments sont pour le moins douteux et très contestables. S'il est vrai que les missiles ont été achetés par l'armée ouest-allemande leurs têtes nucléaires appartiennent aux États-Unis et eux seuls peuvent prendre la décision de les utiliser. Quant à la thèse qui reporte la responsabilité de la décision sur l'ensemble de l'OTAN, elle n'est pas juridiquement exacte. Certes, tous les membres de l'Alliance sont consultés lorsque les États-Unis veulent implanter ou modifier une décision militaire. En général, ces décisions sont prises par consensus par les politiciens. Toutefois, le déploiement de missiles nucléaires est un acte strictement bilatéral entre les États-Unis et le pays hôte. Ultimement, Washington peut retirer ses armes nucléaires ce qui laisserait les Pershing 1A impuissants.

Si on suit la logique allemande, toute la négociation sur les euromissiles pourrait s'effondrer par une seule décision : les Américains vendraient aux Européens les missiles Pershing 2 et de croisière mais garderaient les têtes nucléaires. Cette option, que l'on appelle la double-clé, avait été offerte en 1979 lorsque l'OTAN discutait d'une parade aux missiles soviétiques SS-20. Elle fut rejetée pour diverses raisons. Si cette décision était prise aujourd'hui, Washington n'aurait plus qu'à dire à Moscou qu'il est impossible de retirer les euromissiles car se sont maintenant des systèmes « tiers ». C'est la situation qu'invoque le gouvernement du chancelier Kohl.

En fait, sous un couvert purement technique, l'Allemagne de l'Ouest proclame son opposition politique à une dénucléarisation du continent. Coeur de l'Europe, talon d'Achille du vieux continent, elle est constamment angoissé par les incertitudes de la politique américaine quant à sa présence outre-Atlantique. Au cours des dernières années, un consensus bi-partisan s'est dégagé aux États-Unis pour un retrait graduel des soldats américains sur l'ensemble du continent. Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, Washington entretient un contingent de 325,000 hommes qui lui coûte près de la moitié de son budget annuel de défense.

Les dirigeants ouest-allemands n'ont jamais fait mystère que la sécurité de leur territoire passait par la présence d'une force nucléaire américaine en Europe. C'est la seule dissuasion crédible en ce moment et tout autre forme de système de sécurité, qu'il soit basé sur une Europe plus indépendante ou un axe privilégié franco-allemand, ne leur sourit guère actuellement.

Certes le problème des armes nucléaires de double-clé se pose dans toute son acuité. Près de la moitié des 4,600 armes nucléaires américaines en Europe sont gouvernées par ce régime et lors d'une prochaine négociation Est-Ouest on devra bien trouver une solution entre la souveraineté des alliés, les responsabilités américaines et la nécessité d'une réduction des armes atomiques.

Mais dans le cas précis des missiles ouest-allemands, les revendications de Bonn, qui a explicitement demandé à Washington de maintenir les Pershing 1A en retour de son appui à la double option zéro, ne doivent pas mettre en péril la signature d'un accord. Il semble qu'un compromis se défile à l'horizon. Après une habile démonstration d'indignation, l'Union soviétique accepterait de ne pas parler de ces missiles et les États-Unis s'engageraient à ne pas les moderniser au début des années 90.

LE FARDEAU DE LA DÉNATALITÉ !

EN REPRISE

LETTRES AU DEVOIR

■ *New York et autres humeurs*

COMMENT ne pas revenir au DEVOIR lorsqu'on y retrouve ce qu'il a de plus attachant : ses chroniqueurs intimistes. Quel plaisir de pouvoir encore lire Nathalie Petrowski en direct de New York, et ce, malgré son année sabbatique consacrée à la rédaction de son roman. Probablement qu'elle ne pouvait pas plus se passer de ses lecteurs, que nous de ses humeurs. On dira ce qu'on voudra LE DEVOIR doit ses couleurs à ses stylistes. Je regrette grandement les silences de Victor-Lévy Beaulieu qui l'année dernière encore nous charmait avec ses billets d'été. Heureusement que les uns remplacent les autres, et que l'animateur de Jazz soliloque, Gilles Archambault, a repris ses « Plaisirs de la mélancolie » à notre grand ravissement. Le Cahier du samedi sans ses signataires du dimanche serait d'une bien piètre lecture. Savoir donner de l'attrait à un journal relève du choix des plumes, espérons que d'autres scribes se joindront à l'équipe, j'aimerais avoir plus que deux raisons d'acheter l'édition du samedi. Jusqu'à présent les Humeurs de Nathalie et la Mélancolie de Gilles sont les seuls motifs de ma course au dépanneur le samedi matin !

— ÉRIC BLAIS
Sorel, le 18 juillet.

■ *Condamnée à la médiocrité*

Lettre adressée à M. Claude Ryan, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science

JE N'ARRIVE pas à croire avec quelle désinvolture le rapport Després traite l'UQAM. Une maigre page pour cette constituante qui ne représente après tout que la moitié du corps étudiant ! Je ne prêche pas pour ma paroisse ; j'appartiens à une autre constituante. Et il est bien entendu que les opinions tranchées que j'exprime ici sont strictement les miennes et non celles de mon Institut.

Il est inconcevable que l'on n'ait pas une seconde université francophone de calibre à Montréal ! L'anglophone peut faire des études de génie électrique, mécanique, ou autre, jusqu'au doctorat, aussi bien à McGill qu'à Concordia — et contrairement aux préjugés, Concordia est concurrentielle dans plusieurs spécialités. Le francophone, lui, ne jouit pas des avantages du choix. Et avec tout le respect que j'ai pour mon Alma Mater l'Université de Montréal, je crois toujours que rien n'est plus stimulant que la concurrence.

Pourquoi cette situation ? Parce que le Conseil des universités a expressément empêché l'UQAM de développer les voies scientifiques et techniques et parce que l'UQAM a été privée des fonds qui lui revenaient de par sa clientèle étudiante.

De façon plus générale, plusieurs recommandations du dit rapport relèvent de conceptions bureaucratiques qui paraissent valables sur papier mais qui ne tiennent pas compte des réalités.

Une réalité est que la région de Montréal compte deux millions de francophones qui méritent peut-être presque autant qu'un million d'anglophones. Une deuxième est que l'UQAM et l'UQTR, de par leur taille, de même que l'INRS et l'IAF, de par leur financement externe élevé, devraient voler de leurs propres ailes. Les constituantes régionales et la TELUQ ont des vocations particulières. On n'a jamais obligé Concordia à donner des cours sur la Côte Nord ; donc, si le gouvernement juge les constituantes régionales nécessaires qu'il leur accorde un financement spécial. Mais qu'on ne force pas toute l'UQ à la médiocrité en lui demandant de faire plus avec moins.

Mes remarques ont été brutales mais il faut éviter à tout prix la centralisation de l'UQ au profit d'un siège social, isolé à 100 km du plus proche de ses campus, et pour qui « étudiants » et « professeurs » sont non pas des visages connus, mais des codes alphanumériques sur une liste informatisée.

— BERNARD TERREAULT
Institut national de la recherche scientifique (Énergie)
Varennes, le 3 août.

■ *La Mecque, une belle cible*

AVEC LES événements récents de La Mecque en Arabie saoudite il faut s'attendre à des suites de la part des Iraniens. Pour la protection des travailleurs québécois et canadiens qui sont là il est absolument essentiel que les gouvernements et les entreprises se concertent afin de mettre à jour les plans de protection, et d'évacuation si cela s'avérait nécessaire.

Ayant travaillé quatre ans dans ce pays (1979-1983) j'ai été à même d'entendre à chaque année, à l'occasion du Hadj ou pèlerinage, des remarques et commentaires de Musulmans sur la conduite des Iraniens dans les villes saintes de Médine et de La Mecque. Depuis plusieurs années ils semaient le désordre, mais jamais il y eut mort d'hommes comme ce fut le cas cette année.

Khomeiny veut que le peuple iranien se venge ; sa cible sont les Américains en Arabie saoudite et ailleurs. Ailleurs, on peut faire la différence entre Canadiens et Américains mais là-bas ce n'est pas aussi facile, car les Américains sont souvent de proches voisins.

En Arabie, la police est omniprésente et assez efficace ; néanmoins, il faut dire qu'elle est surtout axée sur la protection de la royauté, c'est-à-dire quelques milliers de familles. Sauf erreur, les étrangers ne sont protégés par des forces de sécurité spéciales. Qui plus est, même à l'intérieur des forces de sécurité il y a certains éléments « occidentalophobes ». [...]

Les événements de La Mecque du 30 juillet marquent donc, à mon avis, une nouvelle étape dans les relations entre l'Iran et l'Arabie ; « les bataillons de Dieu » ont fait leur entrée dans la ville sainte musulmane. D'autres suivront car les Saoudiens ne peuvent refuser l'accès aux villes de Médine et La Mecque à tout musulman. Le jour où l'Arabie fermera sa porte à l'Iran les Iraniens seront immédiatement sur le pied de guerre pour prendre le contrôle de ces deux villes.

L'Iran sait qu'une confrontation directe dans le golfe d'Arabie (persique) serait présentement catastrophique pour elle. Il lui faut donc poser quand même quelques gestes pour y sauver la face tout en mettant la pression ailleurs. L'Arabie saoudite est une belle cible car l'Iran peut ainsi voir jusqu'où iront les Américains pour la défendre. C'est pourquoi nos gouvernements et les sociétés qui y sont installées doivent se mettre à jour — et si cela est déjà en cours tant mieux — pour assurer la protection de nos parents et amis québécois et canadiens qui y oeuvrent.

— PIERRE-PAUL ROY
Laval, le 4 août.

■ *Risque certain pour la santé*

LE JOURNAL officiel de l'Association de la santé publique des États-Unis *The Nation's Health* a publié en avril 1987 l'information suivante : les effets neurotoxiques des pesticides représentent un risque certain pour la santé.

« Tous les insecticides communément utilisés à la maison et dans le jardin, ainsi que les produits pour tuer les mauvaises herbes, tel que 2,4-D, Sevin, ainsi que les produits contre les moustiques, peuvent causer des troubles nerveux aussi bien que psychologiques. »

Ces troubles peuvent aller des pertes de mémoire, en passant par des réflexes amoindris, jusqu'à des comportements bizarres, des convulsions, et même une paralysie.

La question s'est posée de savoir jusqu'à quel point il ne faudra pas imputer à des causes d'in toxication chimique dans certains cas des maladies tel que Alzheimer ou la sénilité.

Le *Journal of the National Cancer Institute* (américain), juillet 1987, insiste sur le risque renforcé de leucémie, chez les enfants dont les parents ont utilisé des pesticides dans leur maison ou leur jardin.

Faut-il mettre l'avenir de la santé de nos enfants entre les mains du jardinier de nos voisins ou entre celles des consommateurs non informés ?

— JUNE IRWIN, M.D.
Pointe-Claire, le 5 août.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés au 7743, rue Bourdeau, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent.

LIVRAISON À DOMICILE
QUOTIDIENNEMENT PAR PORTEUR:
= $3.25 par semaine
le samedi seulement = $1.00
Pour information:
à Montréal: 332-3891
à Québec: (418) 687-2021

Livraison par porteur:
Édition quotidienne = 149$ par année, 81$ 6 mois, 42$ 3 mois
Livraison par la poste:
Édition quotidienne = 155$ par année
au Canada 85$ 6 mois, 45$ 3 mois
Pour information (514) 844-3361
Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

La bibliothèque : pour une qualité de vie décente

RÉPLIQUE

PHILIPPE SAUVAGEAU

L'auteur, président de la Commission d'étude sur les bibliothèques publiques, répond ici à la lettre de Mme C. Boucher, parue dans LE DEVOIR du 17 juillet

À LA LECTURE de votre lettre, je comprends que vous auriez souhaité que la Commission que j'ai présidée se penche sur un ensemble de problèmes fort complexes : niveau de salaires des Québécois, leurs conditions de travail dans l'entreprise privée versus l'entreprise publique, la productivité de la fonction publique, les droits d'auteurs, les causes du chômage, la pauvreté, etc. Cette Commission d'étude sur les bibliothèques publiques avait un mandat beaucoup plus restreint et beaucoup plus circonscrit. Il devait apporter des hypothèses de solution afin d'éviter que se propage une maladie plus sournoise, plus dangereuse, parce que mal perçue, que tout autre forme de sévice : la pauvreté et l'indigence intellectuelle et culturelle.

C'est pourquoi la Commission, avant de proposer toute solution, a pris conscience de l'état du développement des bibliothèques publiques et a constaté un retard historique, lequel mérite des solutions vigoureuses.

Vous mentionnez que les « bibliothécaires sont les parents pauvres de la culture ». Cette assertion est juste si l'on tire cette conclusion du fait qu'ils sont clasés au dernier échelon des professionnels dans la grille salariale de la fonction publique.

Lorsque vous déplorez que la « Commission Sauvageau » passe sous silence les problèmes inhérents au droit d'auteur, il faut comprendre que ce n'était pas là son mandat. Et, lorsque vous demandez que les bibliothèques rémunèrent les auteurs, je suis ébahi du fait que vous ignoriez que cela se fait déjà. En effet, le gouvernement fédéral a mis sur pied une Commission du droit de prêt public, laquelle verse des redevances aux auteurs canadiens dont les ouvrages sont représentés dans les collections des bibliothèques publiques canadiennes.

J'admire aussi la facilité et la désinvolture avec laquelle vous portez des jugements sur les collections des bibliothèques et leurs politiques d'achat. Votre position ne tient pas compte des usagers, des citoyens qui ont des besoins précis et surtout de la réalité.

En général, les bibliothécaires ne s'attribuent pas le pouvoir de censurer et surtout de mésestimer les besoins de la clientèle. Par ailleurs, faut-il vous rappeler qu'il existe au Québec des bibliothèques universitaires, collégiales et spécialisées qui doivent répondre à d'autres types de besoins et que la collaboration des unes et des autres permet aux usagers d'avoir accès à tous les documents qu'ils demandent, ou presque.

Vous attribuez aux bibliothèques d'être une cause de chômage par la variété des services qu'elles offrent. De plus en plus de compagnies privées collaborent avec les bibliothèques sous forme de biens et services parce qu'elles ont perçu la bibliothèque comme une alliée susceptible de les aider à générer des retombées économiques plus importantes. Les bibliothèques, contrairement à vos allégations, créent de l'emploi, tout comme d'autres investissements dans les secteurs culturels.

Les bibliothèques font connaître des produits culturels, des produits essentiels — plus difficiles à écouler que d'autres produits de consommation — dans le but d'amener les citoyens à les utiliser. Or, il est prouvé que plus un citoyen utilise la bibliothèque, c'est-à-dire plus il a *l'habitude* de lire, plus il investit dans ce domaine. Cette institution ne pourra jamais satisfaire adéquatement les nombreux besoins culturels qu'elle peut susciter. Mais, plus les gens fréquenteront la bibliothèque, plus ils acquerront le réflexe de consommer des biens culturels, plus ils investiront dans ces secteurs et plus les travailleurs culturels auront des revenus élevés (éditeurs, distributeurs, écrivains et créateurs). Loin d'être un frein, la bibliothèque est un moteur, un déclencheur, et contribue à l'essor économique des industries culturelles.

La bibliothèque, outre ces effets matériels, joue un rôle essentiel au niveau du développement du citoyen à l'instar de l'école et de l'université.

Et cette qualité de vie, pour laquelle les gouvernements ont le devoir d'investir : soins de santé, éducation, bibliothèque, dépollution des espaces, etc., doit être offerte à tous les citoyens, citoyennes, quelles que soient leurs conditions sociales. En effet, il appartient aux gouvernements de répartir la richesse afin que tous soient également outillés intellectuellement et culturellement pour affronter les difficultés inhérentes à la vie. L'accessibilité aux institutions essentielles, comme l'est la bibliothèque, est une responsabilité collective.

Lorsque vous parlez des « fonctionnaires du ministère des Affaires culturelles trop bureaucratiques pour être pratiques », j'imagine que cette assertion est tirée de votre vécu. Les membres de la Commission ne peuvent qu'apprécier la collaboration dont elle a bénéficié de plusieurs fonctionnaires du même ministère.

Votre lettre est paradoxale, car si vous faites allusion aux salaires, au chômage, aux conditions de travail, questions non traitées dans le rapport, vous passez sous silence l'ensemble de son contenu dont je désire vous rappeler les grandes lignes.

La Commission d'étude sur les bibliothèques publiques a complété son mandat et dépouillé plus de 100 mémoires après avoir tenu des audiences publiques dans sept régions du Québec. Les Commissaires ont répondu adéquatement aux six thèmes fondamentaux : l'avenir de la bibliothèque publique, les structures les plus adéquates pour assurer son développement, les responsabilités des différents paliers de gouvernement, le problème de l'évaluation des services, le financement et la législation à adopter.

Le titre du rapport, une « responsabilité à partager », indique très bien l'orientation qu'a prise la Commission. Les Commissaires croient que le leadership de l'État est essentiel au développement des bibliothèques du Québec. Surtout, compte tenu du retard historique à rattraper.

Pour modifier cette situation, pour améliorer l'image des bibliothèques au Québec, les Commissaires formulent 76 recommandations.

Les Commissaires recommandent au ministre des Affaires culturelles de rajeunir la loi sur les bibliothèques qui date de 1959, qui serait mieux adaptée au contexte social, économique et culturel. La loi exprime les axes majeurs de développement des bibliothèques. La nouvelle législation reconnaîtrait la responsabilité du gouvernement du Québec avec ses partenaires municipaux dans la planification, la création, la coordination, la promotion et le développement d'un service de bibliothèques publiques. Les Commissaires prévoient la création d'un organisme-conseil au ministre : un conseil supérieur des bibliothèques. Ils recommandent également la mise sur pied d'une direction générale des bibliothèques publiques.

Cette loi devra prévoir les structures de développement des bibliothèques : bibliothèques autonomes et affiliées, bibliothèques centrales de prêt, bibliothèques intermunicipales, regroupements régionaux de bibliothèques et bibliothèques-ressources. Cette partie de la loi forme l'ossature que les Commissaires ont décidé de privilégier.

La Commission propose de plus que la loi inclut une définition des services de la bibliothèque et estime que la nouvelle loi doit stipuler que l'accès physique, l'abonnement, l'utilisation sur place de la documentation, l'accès à des services de consultation, de référence et de prêt soient gratuits.

Le rapport de la Commission traite de plusieurs autres questions qui requièrent l'intervention de l'État : informatisation, amendement à la loi sur le cinéma afin d'autoriser la représentation d'oeuvres cinématographiques (vidéocassettes) à l'intérieur d'une bibliothèque publique, la non fusion des bibliothèques publiques et scolaires.

La Commission, pour atteindre les objectifs de développement contenus dans le rapport, recommande la mise sur pied de plusieurs programmes d'aide financière établis sur une base quiquennale, lesquels auront des retombées économiques importantes susceptibles de créer plusieurs nouveaux emplois dans plusieurs secteurs dont celui du commerce du livre.

La Commission a étudié sérieusement un aspect esssentiel du développement culturel : celui des bibliothèques publiques au bénéfice de l'ensemble des citoyennes et citoyens du Québec.

Pour l'interdiction de la publicité en faveur du tabac

LYNN McDONALD

Députée de New Westminster, Colombie-Britannique, à la Chambre des communes

IL N'EST PAS étonnant que le Conseil canadien des fabricants des produits du tabac ait lancé une formidable campagne contre le projet du Parlement d'interdire la publicité en faveur de la cigarette. Il n'est pas étonnant non plus, je suppose, que cette « campagne d'information publique » soit farcie d'inexactitudes.

Selon le lobby du tabac, « jamais dans l'histoire du Canada, on a interdit la publicité à l'égard d'un produit légal ». D'après ses porte-parole, le consommateur est privé de son droit à l'information, ce qui constitue probablement une violation de notre Charte des droits.

En fait, le tabac est l'un des nombreux produits dont seule la vente *restreinte* » est légale. Depuis le début du siècle, il est illégal de vendre du tabac aux enfants. D'ailleurs, il n'est pas toujours légal de consommer du tabac. La plupart des provinces interdisent l'usage du tabac dans les cinémas, à proximité des pompes à essence et dans les forêts pendant la saison chaude. En outre, de plus en plus, l'usage du tabac est illégal sur les lieux de travail et dans les endroits publics.

D'ailleurs, que l'on puisse vendre du tabac découle d'un accident historique. Il ne fait aucun doute que si le tabac faisait son apparition aujourd'hui, il serait considéré comme une drogue illégale. L'usage du tabac fait partie de nos moeurs sociales depuis des siècles, mais ce n'est que depuis 20 ans à peine que l'on en connaît les dangers sur le plan médical. Comme 7 millions de Canadiens ont une dépendance à l'égard de la cigarette, il est tout simplement impraticable aujourd'hui d'interdire le tabac.

Contrairement à ce que prétendent les représentants de l'industrie du tabac, il est interdit de faire de la publicité à propos d'autres produits légaux. Par exemple, il est illégal de promouvoir les médicaments d'ordonnance auprès de la population en général. La publicité de nature politique est aussi complètement interdite la veille du scrutin lors des élections; d'ailleurs, ce type de publicité est assujetti à de très rigoureuses restrictions.

Il est absurde d'invoquer la Charte des droits pour défendre la publicité en faveur de la cigarette. De quelle liberté d'expression jouit le publiciste chargé de concevoir ces annonces ? Les fabricants de produits du tabac accordent-ils à leurs employés non fumeurs le droit d'exprimer librement leurs vues sur le sujet ?

De plus, il y a sérieusement lieu de se demander si la publicité pour le tabac constitue de « l'information » proprement dite. Un panneau-réclame, montrant un paquet de cigarettes et un voilier ou encore un ange arborant le logo d'une marque de cigarettes, ne transmet que bien peu d'information. En revanche, aucune publicité en faveur de la cigarette ne véhicule l'information primordiale que le tabac crée l'accoutumance, que le tabagisme tue 35,000 Canadiens par année ou que 50 % des femmes canadiennes en âge de procréer qui fument font courir des risques graves à leurs enfants.

Les fabricants de produits du tabac affirment que « la publicité n'encourage pas les jeunes à fumer ». Ils offrent comme preuve à l'appui de cette déclaration une étude qu'ils ont commandée à des chercheurs étrangers, étude qui a été sévèrement critiquée par des chercheurs et sociologues canadiens.

Mais même cette étude, qui est fondamentalement biaisée, a fait ressortir que 2 % des jeunes qui ont commencé à fumer l'ont fait surtout sous l'influence de la publicité. Compte tenu de notre réticence à admettre l'influence des messages publicitaires, on peut considérer qu'il s'agit d'une très faible estimation des véritables répercussions que la publicité en faveur de la cigarette a sur les jeunes.

Selon les compagnies de produits du tabac, une interdiction frappant la publicité aurait pour effet de réduire de 2 % le nombre des nouveaux fumeurs, pourcentage qualifié de « négligeable ». Cependant, si l'on pouvait prévenir 2 % des décès liés au tabagisme, ce sont 700 Canadiens qui seraient épargnés chaque année.

La publicité en faveur de l'usage du tabac touche les enfants. En dépit de nos plaintes et protestations, les fabricants ont fréquemment enfreint leur propre « code d'éthique », qui interdit la publicité dans le voisinage des écoles. Nos enfants sont très vulnérables aux images véhiculées par la publicité pour les cigarettes — images de prestige, voitures, sports et sexe. Même les très jeunes enfants comprennent la signification des panneaux-réclame et le quart de ces derniers sert à promouvoir l'usage du tabac. Fait déplorable, les jeunes commencent maintenant à fumer en moyenne à 12 ans.

Les fabricants prétendent que 2,500 Canadiens perdront leur emploi à la suite des mesures que le gouvernement envisage de prendre pour limiter la promotion de la cigarette. Ce qu'ils ne disent pas, c'est que chaque année, un nombre beaucoup plus grand de Canadiens perdent leur travail par suite de maladies ou de décès liés au tabagisme.

L'usage du tabac engendre une perte sèche pour la société. Des études gouvernementales indiquent qu'il en coûte environ $5 milliards de plus que les recettes tirées de la taxe sur les cigarettes pour répondre aux besoins des fumeurs. D'ailleurs, l'argent soustrait au marché de la cigarette ne « s'envole pas en fumée » : il sert à l'achat d'autres produits de consommation, ce qui crée des emplois. Comme 35,000 fumeurs meurent chaque année au Canada, il y a 35,000 consommateurs de moins qui participent à l'économie. Un Canada libéré de la dépendance à l'égard de la cigarette sera non seulement plus sain, mais aussi beaucoup plus prospère.

Fait révélateur, on omet de mentionner dans la publicité dénonçant les initiatives du Parlement, en vue d'assainir le Canada, quels sont les auteurs de cette campagne. Seul un numéro de boîte postale figure au bas de l'annonce. Le lecteur éclairé n'aura évidemment pas de mal à deviner qui se cache derrière cette annonce. Bien des gens se souviendront qu'il s'agit des mêmes compagnies qui, pendant 25 ans, ont nié tout lien de cause à effet entre la cigarette et le cancer.

Devrions-nous les croire maintenant qu'elles affirment être uniquement préoccupées par la sauvegarde de nos libertés civiles ?

La « bataille de la mémoire » sévit en Allemagne

ANDRÉ SELEANU

AU COEUR de l'Allemagne se trouvent face à face les concentrations armées les plus puissantes et les plus modernes de l'histoire. Si une guerre « conventionnelle » éclatait entre les forces de l'OTAN et celles du Pacte de Varsovie, la dévastation du sol allemand serait épouvantable dès le début des hostilités. De surcroît, des centaines de missiles atomiques sont massées de chaque côté du rideau de fer. Dans une escalade fulgurante, la guerre « conventionnelle » risquerait de devenir atomique. Un nombre incalculable d'Allemands et d'autres Européens seraient anéantis...

Voilà le type de considérations qui inquiétaient les nouveaux nationalistes allemands au début des années 80. La première vague nationaliste allemande de l'après-guerre avait commencé à gauche. Le parti « alternatif » des Verts luttait en 1982 en coalition avec les sociaux-démocrates contre le campement des missiles américaines Cruise et Pershing sur le territoire allemand.

Ironie de l'histoire ! Pacifistes, les nouveaux nationalistes allemands craignaient cette fois-ci la victimisation collective. Ils étaient défensifs, alors que leurs aïeux pan-germanistes, les nationalistes allemands traditionnels au début du siècle, visaient à la conquête des Slaves et des Français.

L'Allemagne unifiée, l'État-nation, reste pour les nouveaux nationalistes d'aujourd'hui un rêve, car l'Allemagne est bel et bien scindée en la République fédérale à l'ouest et la République démocratique à l'est. En Allemagne fédérale le sentiment de l'unité du peuple allemand monte pourtant irrésistiblement. Mais la division territoriale provoque un tourment psychique chez maints intellectuels allemands. Écoutons l'ancien chancelier fédéral social-démocrate Helmut Schmidt dans une allocution prononcée devant 1,400 paroissiens protestants rassemblés en novembre 1986 à la cathédrale Nikolaikirche, à Potsdam, en Allemagne de l'Est : « Pour nous Allemands, l'identification avec notre propre nation est douloureuse, difficile, impossible pour quelques-uns. Douloureuse à cause d'Auschwitz, entre autres... À cause de la division de l'Allemagne et du peuple allemand... À cause de cette division l'identification avec notre nation est plus difficile pour nous que pour d'autres Européens. »

Toujours à gauche, Hans Jochen Vogel, actuel président du Parti social-démocrate méditait longuement dans le papier idéologique de son parti sur la « vague de fond » au sein de la population, vers une nouvelle identité allemande.

Devancée par la gauche, la droite ouest-allemande a relevé le défi nationaliste en 1985. La droite a beaucoup moins de scrupules à s'identifier avec le passé allemand. Pour caire revivre la connaissance et la fierté du passé, le gouvernement chrétien-démocrate du chancelier Kohl a planifié la construction d'un musée de l'histoire allemande à Berlin et celle d'un musée de l'histoire de la République fédérale à Bonn. Alfred Dregger, chef parlementaire chrétien-démocrate du Bundestag réclame la « normalisation » de la conscience allemande, traumatisée par la suite du nazisme. M. Dregger a déclaré l'année passée : « Notre peuple ne pourra pas survivre sans le patriotisme élémentaire qui est tout à fait naturel pour d'autres peuples. Je suis contre tous ceux qui veulent nous culpabiliser, qui nous rendent inaptes à avoir un avenir. Il faut renouer avec nos traditions. »

À ce cri de coeur de la droite (modérée) vint en novembre 1986 une réponse tranchante de la part du sociologue et philosophe de réputation mondiale de l'Université de Francfort, Jurgen Habermas. Il écrivait dans les colonnes de l'hebdomadaire de centre-gauche *Die Zeit* : « Comment peut-on renouer avec des traditions et des modes de vie empoisonnés par des crimes innommables ? Je pense que nous devons continuer à nous sentir coupables dans la présente et la prochaine génération. En tant qu'Allemands nous devons cultiver le souvenir de ceux qui ont péri aux mains des Allemands... Par exemple, je ne vois pas comment les relations entre la république fédérale et Israël pourraient jamais se normaliser. »

Cette réponse faisait partie d'un article qui nous plonge en pleine « querelle des historiens », qui implique encore aujourd'hui le gratin des historiens de l'Allemagne contemporaine. À droite il y a les révisionnistes qui demandent une réévaluation de la période hitlérienne, universellement honnie : à gauche il y a ceux qui considèrent que l'histoire de l'Allemagne hitlérienne doit demeurer sous le signe du mal absolu. En plus d'être vouée au politicien Dregger, la salve de Habermas était destinée aux positions de l'historien Michael Stürmer, ancien conseiller chrétien-démocrate du chancelier Kohl. Auteur d'une histoire de l'Allemagne sous l'empereur Guillaume II, Stürmer aime considérer le national-socialisme plutôt comme une parenthèse de l'histoire allemande. Il écrivait : « L'histoire allemande qui nous a apporté Hitler, nous a aussi amené au-delà de Hitler... Le passé qui contenait l'ébauche de la dictature totalitaire, contenait aussi celle de notre état libéral de bien-être, solidement ancré parmi les vieilles démocraties occidentales. »

Stürmer met l'accent sur le devoir de l'historien de souligner les aspects positifs de l'histoire nationale, car « celui qui fournit des souvenirs, qui forme des concepts, aura l'avenir ». Donc le rôle de l'historien est l'éducation patriotique. Stürmer écrit, sérieusement, qu'une guerre civile pourrait éclater si les Allemands sont dépourvus d'une commune identité que seuls les historiens peuvent leur donner aujourd'hui. Habermas, lui, se déclare contre l'utilisation de l'histoire comme instrument politique. Selon Habermas, le rôle de l'historien est de faire exploser les mythes nationalistes, à travers le pluralisme des interprétations. « L'ouverture de la république fédérale au pluralisme, à la culture politique de l'Occident, voilà l'extraordinaire réalisation intellectuelle de l'après-guerre allemand », de rétorquer Habermas à Stürmer.

En 1986, paraissait à Munich, chez Jobst Siedler, qui est aussi l'éditeur de Stürmer, un mince volume contenant deux essais de l'historien militaire Andreas Hillgruber, intitulé « La destruction du Reich allemand et la disparition des Juifs européens » (une traduction exacte du sens du *Zerschlagung* par rapport à *Untergang* est impossible). Ce volume a aussi attiré les foudres de Habermas. D'abord à cause du titre. Le Reich est activement détruit par ses adversaires, tandis que les Juifs sombrent, ils disparaissent voilà,... Hillgruber affirme que pour écrire l'histoire de guerre de l'hiver de 1945, l'historien allemand n'a qu'un seul choix, celui de s'identifier avec « les efforts héroïques de l'armée et de la marine allemandes du front de l'est, d'empêcher les orgies de vengeance, les viols de masse, les crimes arbitraires de l'Armée rouge en offensive... Peu importe qu'en prolongeant la vie du Reich, la Wehrmacht maintenait aussi les conditions qui permettaient la continuation du génocide en arrière du front ! Pour décrire les camps d'extermination, Hillgruber emploie les termes mirobolants, d'origine bureaucratique d'« organisation stationnaire succédant aux commandos d'intervention. (Einsatzgruppen) ». Commando d'intervention est un euphémisme pour pelotons d'exécution. Le gaz aurait été « un moyen plus efficace de liquidation ». Ce choix des mots ferait plaisir à Barbie. À quel prix donc, l'histoire thérapeutique ?

En juin 1986, le très respecté historien des idéologies, Ernst Nolte exigeait dans les colonnes du *Frankfurter Allgemeine Zeitung* le droit de poser des questions touchant à des tabous, Hitler, aurait-il accompli son action « asiatique » d'extermination parce qu'il se voyait en victime potentielle des bolsheviks ? L'archipel du Gulag n'était-il pas plus « originel » (dans le sens philosophique : antérieur) qu'Auschwitz, demandait Nolte.

Dans les colonnes de *Die Zeit* Eberhardt Jackel, auteur de l'étude analytique « Hitler dans l'histoire », historien social-démocrate, a fourni une réponse catégorique à Nolte. D'abord, comment l'image de l'Allemagne profiterait-elle si le crime national socialiste n'était pas unique ? Deuxièmement, l'extermination des juifs et des tziganes se fondait sur une idéologie propre à Hitler. Selon Jackel le lien causal exigé par Nolte ne peut être trouvé nulle part. Hitler avait annoncé ses plans d'extermination dans *Mein Kampf* en 1923. « Hitler n'avait pas peur des bolcheviks, mais savait comment mobiliser la peur anti-bolshevique de la bourgeoisie. » Les manoeuvres révisionnistes de Nolte étaient déjouées !

Cette bataille de la mémoire est loin d'être finie. Elle se continue dans les revues d'histoire et dans la presse quotidienne car des sentiments et des inquiétudes profondes sont en jeu. Comme le démontrent le procès de Barbie et l'affaire Waldheim, le dossier national-socialiste est loin d'être classé. Il agite encore les passions.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ AMARC

avait été utilisée comme consultant par l'AMARC pour l'achat d'équipements des anciens concessionnaires et pour embaucher le personnel requis par l'AMARC pour les opérations de ces concessions.

Selon le président-directeur général de l'AMARC Jean Émond, même si les anciens concessionnaires devaient assurer à leurs frais l'animation musicale, c'est l'AMARC et non le concessionnaire qui se charge de ces dépenses cette année, « la programmation demeure sous notre responsabilité ».

Ces coûts additionnels assumés par l'AMARC « ne sont pas reflétés dans le loyer » du concessionnaire, a indiqué M. Émond.

Selon lui, les spectacles des musiciens engagés dans ces établissements au cours des dernières années « étaient de piètre qualité », ce qui a poussé l'AMARC à se charger elle-même de la programmation.

« Les gens qui y sont allés cette année on pu remarquer une meilleure qualité », a-t-il soutenu.

◆ Mazankowski

fois depuis 1914 qu'un gouvernement demande le rappel de la Chambre entre les sessions. Pour les conservateurs, c'est la deuxième fois en deux ans.

Le vice-premier ministre a souligné, dans son communiqué, que le gouvernement agissait ainsi parce qu'il veut mettre fin aux « graves abus et combler les lacunes du système régissant le traitement des revendicateurs du statut de réfugié ».

Le projet, présenté il y a une semaine par le ministre de l'Emploi et de l'Immigration Benoît Bouchard, propose des peines plus fortes pour les passeurs et leurs complices, des amendes plus lourdes pour les transporteurs qui laissent venir des gens au Canada sans les documents nécessaires, la détention des personnes sans papiers jusqu'à ce que leur identité soit établie et l'élargissement des possibilités de déportation.

M. Mazankowski a demandé la coopération des deux partis d'opposition, mais ces derniers refusent de prendre position avant d'avoir vu le projet de loi. Selon le libéral Herb Gray, M. Mazankowski aurait promis de leur fournir des copies dès lundi.

Les trois partis sont sur la même longueur d'onde en ce qui a trait à un alourdissement des peines des contrebandiers et de leurs complices et M. Bouchard ne devrait pas avoir de problème à ce sujet.

Mais les deux partis d'opposition ainsi que certains membres conservateurs du comité permanent du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration entendent examiner avec soin le reste de la proposition avant de donner leur aval.

On ne parle pas de bloquer les travaux de la Chambre mais on ne veut pas non plus accélérer indûment la procédure si le projet de loi ne protège pas les droits des vrais immigrants et des réfugiés.

Plusieurs députés veulent d'ailleurs des précisions sur les derniers points de la proposition de M. Bouchard. Pour eux, ils n'est pas question de donner carte blanche au gouvernement.

Pour sauter certaines étapes de la procédure parlementaire, le gouvernement doit avoir l'accord unanime de la Chambre. Ce consensus sera difficile à obtenir si la loi ne tient pas compte des préoccupations des membres du comité, ont répondu au DEVOIR le président conservateur Fernand Jourdenais et deux autres membres du comité, le libéral Sergio Marchi et le néo-démocrate John Rodriguez.

Pour M. Marchi, le ministre Bouchard n'aura pas de difficultés à obtenir des concessions des partis d'opposition et du comité s'il accepte lui aussi d'en faire. Et pour ça, M. Marchi est formel, le ministre devra retirer de son nouveau projet les mesures qui sont similaires à celles incluses dans le Bill C55.

•Les membres du comité s'opposent déjà à plusieurs sections de cet autre projet de loi sur les réfugiés, car ils croient qu'il pourrait fermer la porte à de vrais réfugiés.

Dans son communiqué émis hier, le vice-premier ministre souligne par contre que « le gouvernement entend aussi faire accélérer l'étude du projet C-55 ». Les deux partis d'opposition ont interprété cette suggestion comme une demande pour commencer au plus tôt l'étude en comité.

M. Herb Gray a promis que son parti serait présent mais il n'a pas caché son scepticisme face à ce rappel des députés. « Le gouvernement ne s'est pas occupé de cette question d'une façon qui démontre qu'il fait réellement face à une crise. Ca fait tout de même huit jours que M. Mulroney et M. Bouchard ont dit qu'ils demanderaient un rappel immédiat de la Chambre pour régler le dossier des faux réfugiés », a-t-il commenté.

Il a mis en doute le sérieux du gouvernement et son discernement face à une urgence. Selon lui, la vraie motivation du gouvernement en rappelant la Chambre est d'accélérer l'adoption du projet de loi sur les produits pharmaceutiques alors que les Canadiens sont en vacances.

Il craint aussi que les conservateurs mettent fin à la session avant la conclusion des négociations sur le libre-échange, privant les partis d'opposition de leur tribune privilégiée à un moment crucial.

Le NPD a déjà prévu de tenir une réunion de son caucus mardi matin. C'est à ce moment qu'une décision sera prise sur la stratégie à suivre et la position finale sur le projet de loi, a précisé le député Lorne Nystrom.

Les néo-démocrates n'entendent toutefois pas se limiter au débat sur les abus en matière d'immigration. Ils veulent profiter de la période quotidienne des questions pour interroger le gouvernement sur les négociations commerciales avec les Etats-Unis, l'annonce du programme pour la diversification économique de l'Ouest et l'aide fédérale pour aider Edmonton à se relever de la tornade de la fin de semaine dernière.

De plus, le rappel de la Chambre met fin à la transmission en direct des audiences du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes sur la constitution. Les travaux du comité étaient transmis grâce à l'équipement qui sert habituellement à la télédiffusion des débats parlementaires.

Les caméras retourneront donc aux Communes, a fait savoir Radio-Canada, et les délibérations du comité seront diffusées en différé en soirée.

◆ Amérique

la région depuis quinze mois.

L'un des points ayant provoqué le plus de discussions a été une clause prévoyant des élections libres et loyales sous les auspices d'observateurs internationaux dans chacun des cinq pays une fois les mandats présidentiels en cours terminés, ont indiqué des délégués.

Par le passé, Managua s'était opposé à l'idée d'une supervision externe mais, de même source, on précise que le président nicaraguayen Daniel Ortega a accepté l'idée d'« observateurs » et non celle d'une équipe de supervision, une différence qui apparaît essentiellement sémantique.

Dans la journée d'hier, le président de la Chambre américaine des représentants Jim Wright avait annoncé, sur la foi de l'ambassadeur costaricien à Washington, que les cinq étaient parvenus à un accord et allaient signer hier même.

Il avait ajouté que chacun des pays s'était engagé à ne pas aider les groupes rebelles des pays voisins.

La veille du Sommet, le président Ronald Reagan avait annoncé son propre plan de paix pour le Nicaragua, mais les cinq délégations avaient déclaré qu'elles ne se laisseraient pas détourner de leur but, une discussion en faveur de la paix pour toute la région.

Par ailleurs, le secrétaire d'État américain, M. George Shultz, a indiqué hier qu'il pourrait se rendre en Amérique centrale pour promouvoir l'initiative de paix du président Ronald Reagan, tout en réaffirmant le refus américain de conversations bilatérales avec le Nicaragua.

Prenant la parole devant une sous-commission du Sénat, M. Shultz a souligné que des discussions directes entre les États-Unis et le Nicaragua ne « sont pas la bonne façon » d'aborder la question de la paix en Amérique centrale. « Nous ne faisons pas de l'obstruction, a-t-il fait valoir, nous disons que c'est un problème régional ».

Interrogé sur des informations selon lesquelles il envisageait de se rendre dans la région, M. Shultz a déclaré que c'était une possibilité mais que rien n'avait été fixé. Il a ajouté que les États-Unis étaient prêts à faire leur possible pour aider le processus de négociations, mais que cela dépendait du résultat des discussions des présidents d'Amérique centrale réunis au Guatemala.

« Nous ne voulons pas essayer d'imposer une solution yankee, nous voulons nous montrer utiles. Ainsi, il est possible que j'y aille ou que je n'y aille pas », a dit M. Shultz.

Sa déclaration est intervenue avant l'annonce, faite à Washington et à Guatemala, que les présidents des cinq pays d'Amérique centrale, réunis pour débattre du plan de paix proposé par le président costaricien, M. Oscar Arias, se sont mis d'accord sur les grandes lignes d'un accord de cessez-le-feu.

M. Jim Wright, le speaker (président) de la Chambre des représentants, qui avait été informé auparavant de l'accord de principe, a estimé que les États-Unis devraient le soutenir, même si son calendrier diffère du plan américain, à l'élaboration duquel il avait participé.

Le plan américain comportait une date limite, au 30 septembre, pour le début du cessez-le-feu. M. Shultz a insisté sur l'importance d'une telle date limite. Mais, pressé par un sénateur, il s'est refusé à déclarer que les États-Unis s'opposeraient dans tous les cas à une extension de ce délai.

Le secrétaire d'État a d'autre part indiqué que les *contras* anti-sandinistes pourraient ne pas être représentés directement aux négociations sur l'élaboration d'un cessez-le-feu.

« S'il est trop dur pour les communistes nicaraguayens de s'asseoir à la même table que les combattants de la liberté (*contras*), il faudra trouver un moyen pour que les vues de ces derniers soient représentées », a-t-il dit.

Il a suggéré à ce propos que l'Église nicaraguayenne pourrait jouer ce rôle d'intermédiaire, laissant également entendre que cette mission pourrait aussi être assurée par M. Philip Habib, l'émissaire spécial du président Reagan pour l'Amérique centrale. « M. Habib a beaucoup d'expérience dans les négociations indirectes », a-t-il dit.

8 août

par la PC et l'AP

1986: un véhicule piégé fait 17 morts et 84 blessés à Beyrouth-Ouest.
1985: début du troisième voyage du pape Jean-Paul II en Afrique.
1983: le Ministre de la défense Oscar Meja Victores prend le pouvoir au Guatémala, après un coup d'Etat militaire qui renverse le régime du général Efrain Rios Montt.
1979: le cardinal Léger rentre à Montréal pour jouir de sa retraite après avoir séjourné en Afrique; Robert Burns, ministre d'Etat à la réforme électorale du Québec donne sa démission.
1975: enlèvement du fils du richissime Sam Bronfman à Montréal. Les ravisseurs demandent plus de $2 millions.
1974: le président Richard Nixon démissionne sous la pression du scandale du Watergate.
1963: des malfaiteurs, parfaitement organisés, attaquent le train postal Glasgow-Londres, dans ce qui sera appelé le hold-up du siècle et dérobent deux millions et demi de livres sterling.
1900: le premier tournoi de tennis de la Coupe Davis s'ouvre au Massachusetts.
1813: cinquante-trois marins meurent quand leurs embarcations chavirent dans le lac Ontario.
1641: Jeanne Mance arrive à Québec en même temps qu'une douzaine de soldats en vue de s'établir à Montréal, l'année suivante.
Ils sont nés un 8 août: Le peintre anglais Godfrey Kneller (1646-1723); le philosophe écossais Francis Hutcheson (1694-1746); l'actrice américaine Esther Williams (1923); l'ex-gardien de but du Canadien de Montréal Ken Dryden (1947).

◆ Chômage

aux niveaux enregistrés en juin.

Il a également augmenté en Saskatchewan et à l'Ile-du-Prince-Edouard.

Et le nombre de jeunes âgés de 15 à 24 ans ne détenant pas d'emploi a aussi monté, de même que celui de personnes âgées de 25 ans et plus.

Ce que Statistique Canada appelle le taux de participation, c'est-à-dire ceux qui travaillent ou qui sont en quête d'emploi, a légèrement fléchi pour atteindre 66.2 pour cent. C'est un déclin d'un dixième d'un pour cent et constitue en fait la première baisse de ce taux-là depuis juillet dernier.

La proportion de travailleurs par rapport à la population en général a également baissé pour la première fois depuis juillet dernier. Ce taux a reculé de 60.4 à 60.2 pour cent. Les deux taux tiennent compte des variations saisonnières.

Le Québec affiche la hausse la plus importante du nombre de sans-emploi, avec une augmentation de 21,000 chômeurs.

A travers le pays, le taux de chômage a grimpé de 0.9 pour cent à l'Ile-du-Prince-Edouard (13 pour cent), de 0.6 pour cent au Québec (11 pour cent), de 0.6 pour cent en Colombie-Britannique (12.4 pour cent), de 0.4 pour cent en Saskatchewan (7.7 pour cent) et de 0.3 pour cent en Alberta (9.9 pour cent).

Compte tenu des variations saisonnières, le taux de chômage a baisse de 0.9 pour cent à Terre-Neuve (17.5 pour cent), de 1.4 pour cent en Nouvelle-Ecosse (11.5 pour cent), de 0.2 pour cent au Nouveau-Brunswick (13.5 pour cent), de 0.1 pour cent en Ontario (6.0 pour cent) et de 0.6 pour cent au Manitoba (7.1 pour cent).

C'est ainsi que Terre-Neuve et l'Ile-du-Prince-Edouard se retrouvent avec le taux de chômage le plus élevé au pays, tandis que l'Ontario et le Manitoba affichent les taux les plus bas.

Le nombre d'emplois dans le secteur manufacturier en pleine expansion a pourtant diminué de 9,000 en juillet, alors que 11,000 emplois ont été créés dans les industries primaires.

Mais la plus grande baisse du niveau d'emploi a été enregistrée par le secteur des services, où il y avait 23,000 travailleurs de moins que le mois précédent.

Alors que le taux de chômage a quelque peu grimpé au mois de juillet, il a baissé de 0.7 pour cent, comparativement à juillet 1986, date à laquelle il se situait à 9.8 pour cent.

L'agence fédérale a aussi émis les taux de chômage prévalant dans les villes les plus importantes tout en mentionnant que les chiffres peuvent varier, ces derniers étant basés sur de petits échantillonnages statistiques. Les taux de juin figurent entre parenthèses.

— Saint-Jean, T.-N., 13.6 (12.8)
— Halifax, 8.4 (8.2)
— Saint-Jean, N.-B., 14.3 (12.9)
— Chicoutimi-Jonquière, 9.5 (9.2)
— Québec, 7.9 (9.0)
— Trois-Rivières, 9.0 (11.1)
— Montréal, 10.8 (10.2)
— Ottawa-Hull, 6.4 (7.0)
— Sudbury, Ont., 11.5 (10.4)
— Oshawa, Ont., 6.8 (6.5)
— Toronto, 4.6 (5.2)
— Hamilton, Ont., 6.1 (5.0)
— St. Catharines-Niagara, Ont., 6.9 (6.1)
— London, Ont., 9.4 (7.9)
— Windsor, Ont., 7.6 (9.4)
— Kitchener-Waterloo, Ont., 4.9 (5.2)
— Thunder Bay, Ont., 7.6 (9.1)
— Winnipeg, 6.8 (7.7)
— Regina, 7.8 (5.5)
— Saskatoon, 11.0 (9.6)
— Calgary, 9.0 (9.1)
— Edmonton, 11.5 (10.4)
— Vancouver, 12.0 (10.5)
— Victoria, 11.4 (9.0)

◆ Chou-fleur

ture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ).

Et contrairement à l'impression qu'ont certains consommateurs, les prix ne sont pas plus élevés que les années passées, même moins dans certains cas, estime M. Yelle. « Les gens oublient d'une saison à l'autre », constate-t-il lui aussi.

La tournée des étalages montrent des radis et de petits oignons verts du Québec à trois ou quatre paquets pour $1.00; des concombres de bonne grosseur à quatre pour $1.00 ou le mini-boisseau contenant six ou sept petits concombres au même prix. Carottes et betteraves nouvelles sont offertes à trois paquets pour $1.00.

Les prix des choux-fleurs varient entre $1.09 et $1.29; même chose pour les brocolis qui seront à leur meilleur d'ici quelques semaines. Les grosses pommes de laitue Iceberg étaient à trois pour $2.00 tandis que les prix des tomates de champs du Québec — les premières de la saison — oscillaient entre 79 et 99 cents la livre.

Quant au maïs sucré, dont la saison débute avec 10 à 15 jours d'avance, la récolte s'annonce bonne et abondante. Les prix sont encore assez élevés, de $1.50 à $1.75 la douzaine, mais à certains endroits, ils ont déja commencé à tomber.

Les clients de marché Jean-Talon — comme dans les supermarchés d'ailleurs — ne peuvent s'empêcher de sourciller devant le prix des haricots verts étonnamment élevé pour ce temps-ci de la saison: entre $1.29 et $1.49 la livre, alors qu'il y a trois semaines, ils se vendaient aux environs de 69 cents la livre.

« Il s'agit de fluctuations plus marquées qu'à l'accoutumée », reconnaît M. Yelle. La vague de temps exceptionnellement chaud qui s'est prolongée pendant plusieurs jours en juillet explique cette hausse de prix du simple au double. Les semis prévus pour être récoltés à la fin de juillet ont été prêts à la mi-juillet, ce qui créé actuellement une « pénurie » temporaire faisant grimper les prix. Les haricots verts qui se vendaient au début de juillet de $3 à $4 la poche de 20 livres se vendaient cette semaine à $18 la poche.

« Ce n'est qu'un creux temporaire et la situation devrait bientôt revenir à la normale », prévoit l'agronome du MAPAQ.

Souvent les gens de la ville s'étonnent que les prix dans les marchés en plein air soient sensiblement les mêmes que ceux des supermarchés, remarque avec une pointe d'agacement M. Gobeil.

« Ce qu'ils ne savent pas, c'est que nos dépenses, à nous aussi, augmentent. » Cette année, son patron paie $3,000 par mois pour son emplacement au marché Jean-Talon, un grand emplacement toutefois qui constitue presqu'un petit marché à lui seul. À cela, il faut ajouter $200 par semaine pour l'enlèvement des ordures ménagères.

Et il faut répondre à la demande du public qui est de plus en plus exigeant. Autrefois, quand on venait faire ses provisions au marché en plein air, on apportait ses sacs à poignée ou on se contentait de faire enrouler ses carottes et ses laitues dans du papier journal.

Aujourd'hui, les choses ont bien changé, constate Gilles Gobeil. C'est comme au supermarché... il faut des sacs en plastique pour chaque achat — trois melons, trois sacs comme je l'ai vu de mes propres yeux — et quand on passe à la caisse, un sac à poignée pour y placer le tout. « À trois cents le sac, ça monte vite. Il faut rentrer ça dans nos coûts ».

Les prix sont-ils moins élevés dans les supermarchés qu'au marché en plein air? La comparaison est presqu'impossible à faire à cause des « spéciaux » de la semaine. L'un dans l'autre, ça s'équivaut. « Toutefois, remarque M. Gobeil, quand on va au supermarché, on n'achète pas que des fruits et des légumes en spécial. On achète bien d'autres choses et souvent on se fait attraper... »

Non, on ne va pas plus au marché en plein air parce que ça coûte moins cher. On y va parce que c'est frais, parce qu'on aime bavarder avec le producteur, parce qu'on peut y acheter des produits qu'on trouve rarement dans les supermarchés comme c'était le cas, cette semaine, pour des « gadelles » et de belles grosses mûres.

Et comment résister au plaisir des fines herbes si odorantes, ce paquet d'estragon dont vous parfumerez votre vinaigre ou ce basilic tout frais coupé du matin qui arômatisera comme à nul autre pareil votre prochaine salade de tomates. C'est ça le plaisir d'aller au marché!

9 août

par la PC et l'AP

1985: fusillade contre un restaurant juif de la rue des Rosiers, à Paris; six morts, 22 blessés.
1983: des avions de l'armée de l'air libyenne bombardent des positions gouvernementales à Faya-Largeau, dans le nord du Tchad: déclenchement de l'opération Manta.
1978: le nageur canadien Graham Smith obtient au Canada une 26ème médaille d'or lors des Jeux du Commonwealth, à Edmonton, un record pour le pays.
1975: mort du musicien soviétique Dimitri Chostakovitch à l'âge de 69 ans.
1974: démission du président américain Nixon à la suite du scandale du Watergate.
1971: au moins 13 personnes sont tuées dans des affrontements à Belfast, en Irlande du Nord.
1969: l'actrice Sharon Tate, ainsi que trois hommes et une femme sont assassinés dans une maison de Beverly Hills, en Californie.
1960: coup d'Etat au Laos.
1954: funérailles d'Emilie Dionne, une des jumelles, dans la paroisse de Corbeil, en Ontario.
1945: après le bombardement d'Hiroshima, un avion américain lâche une seconde bombe atomique sur le Japon, qui détruit plus de la moitié de la ville de Nagasaki.
1942: les autorités britanniques arrêtent le Mahatma Gandhi, qui demeurera interné jusqu'en 1944.
1535: Jacques Cartier découvre les îles Mingan.
Ils sont nés un 9 août: Le biographe anglais Isaak Walton (1593-1683); le poète et dramaturge anglais John Dryden (1631-1700); l'auteur, acteur et chansonnier français Noel-Noel (1897); l'actrice française Bulle Ogier (1939)

Discrimination chez Provigo et à la Sûreté du Québec

Les jeunes libéraux se lanceront à l'assaut des clauses dites «orphelins»

CAROLE BEAULIEU

Les jeunes libéraux du Québec s'apprêtent à lancer une nouvelle offensive: cette fois contre les clauses « orphelins », ces clauses discriminatoires qui, dans des entreprises comme Provigo ou la Sûreté du Québec, transforment les jeunes en travailleurs de seconde classe.

« Nous allons dénoncer sévèrement ces clauses et demander au gouvernement de légiférer pour les interdire », a annoncé hier le président de la Commission jeunesse du PLQ, M. Joël Gauthier, alors qu'il dévoilait à Montréal le programme du prochain Congrès-Jeunes.

Plus de 700 jeunes militants de tous les coins de la province sont attendus à La Pocatière, du 14 au 16 août prochains, pour le 5e Congrès-Jeunes du PLQ.

Sous le thème « Pour mieux voir venir le temps... », les jeunes militants libéraux seront invités à réfléchir sur les « grands chambardements » qui annoncent le Québec des années 90. Ils discuteront, entre autres, de gestion participative, de protection de l'environnement, de manipulations génétiques, d'entrepreneurship social, de permanence au sein de la fonction publique (la moyenne d'âge dans la fonction publique provinciale est de 41 ans).

Mais ce sont surtout les clauses « orphelins » — comme on les appelle dans le jargon des relations de travail — qui retiendront l'attention des congressistes, affirme Joël Gauthier.

Les clauses « orphelins » apparaissent dans une convention collective lorsqu'un employeur négocie avec le syndicat des salaires de base ou des avantages sociaux à rabais pour les nouveaux employés embauchés après une date conjointement établie. Les syndiqués signataires ne perdent aucun avantage. Ceux embauchés par la suite doivent accepter des échelles salariales à la baisse qui ne rejoignent jamais celles de leurs collègues.

Le président des jeunes libéraux, Joël Gauthier, avec les membres du comité organisateur du congrès.

Ainsi un commis embauché aujourd'hui chez Provigo gagnera à son entrée $177.84, soit 35 % de moins qu'un commis embauché en 1984, lui aussi à son premier jour de travail. Les deux échelles salariales ne se rencontreront jamais.

Le même scénario se répète, actuellement, pour les jeunes policiers de Montréal ($28,458 au lieu de $35,713), ceux de Laval ($21,907 au lieu de $25 708), de même que pour des employés des magasins d'alimentation Métro et des agents de la Sûreté du Québec. « Les gens qui savent qu'ils sont moins payés que leur voisin pour faire exactement le même travail, est-ce que vous croyez qu'ils sont motivés ? interroge Joël Gauthier. « La productivité en souffre, tout comme la solidarité syndicale ».

Les jeunes libéraux soutiennent que les clauses orphelins, négociées en période de récession, n'ont plus leur place dans le Québec d'aujourd'hui et sont même préjudiciables à l'équilibre qui s'est installé depuis peu dans les relations de travail.

On peut s'attendre à ce que le Congrès adopte des propositions visant à interdire l'adoption de telles clauses dans les contrats de travail négociés au Québec et à transformer en mesures temporaires celles qui existent déjà.

« Au cours de notre tournée provinciale quand nous parlions de clauses orphelins les jeunes sautaient littéralement », raconte Joël Gauthier, de retour d'une tournée de 49 villes. « Certains ont même découvert qu'ils étaient victimes, sans le savoir, d'une telle clause ».

Vingt-mois après la prise de pouvoir du PLQ, les jeunes libéraux affirment être toujours « le chien du garde » du parti. Ils nient avoir perdu la bataille de la parité de l'aide sociale — engagement pris par le parti à leur initiative et toujours non réalisé. « L'engagement c'était deux ans après la prise du pouvoir, rappelle le jeune président de 23 ans. Ils ont encore jusqu'en décembre. Après ça nous verrons jusqu'où nous pouvons tendre l'élastique ».

Joël Gauthier affirme que le départ de la moitié de l'équipe qui avait réussi à faire adopter la « parité de l'aide sociale » n'a pas affecté la force des jeunes à l'intérieur du parti.

Aux lendemains de l'élection de 1985, le PLQ n'a pas connu, dit-il, « l'hémorragie vers les ministères » qu'avait connue le Parti Québécois. La relève se développe à travers le parti et en demeure encore la conscience, dit-il.

« Trois des quatre thèmes du prochain congrès plénier du parti (février 1988) sont des thèmes qui ont déjà été discutés en Congrès-jeunes », indique Joël Gauthier, lors d'une entrevue accordée cette semaine au DEVOIR. « Huit des neufs thèmes traités par les Congrès-jeunes ont donné lieu à des projets de loi ou à des engagements électoraux. Qu'est-ce que vous voulez de plus? »

Certes, convient Joël Gauthier, certains ministres jettent aux poubelles les documents que la Commission jeunesse leur remet. Mais d'autres, comme le premier ministre Bourassa, retournent promptement leurs appels. « Et nous avons la mémoire longue », déclare Joël Gauthier. « Surtout quand un député qui nous a envoyés paître nous demande de mobiliser dans son comté ».

Pour sensibiliser leur parti à la discrimination née des clauses-orphelins, les jeunes libéraux auront besoin de bien plus que de la mémoire.

Interrogée cette semaine par LE DEVOIR, l'attachée de presse du ministre de la main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, Mme Sylvie Marier, a admis ignorer ce qu'étaient les clauses orphelins. « Les clauses quoi? », s'est-elle contentée de répondre.

◆ Fonds

La politique canadienne, dit-il, ne s'articule plus désormais autour des deux grands axes libéraux et conservateurs « comme ce fut le cas depuis 120 ans ».

Disant ne pas vouloir « être alarmiste », M. Jarvis écrit tout de même qu'il est « profondément troublé par la menace croissante pour le Canada d'une prise de pouvoir par les radicaux de gauche du NPD ».

Pour la bonne compréhension de ses donateurs, le Parti interprète donc, dans un document d'une page joint à la lettre, « la signification réelle » de certains des éléments du manifeste du NPD.

Ainsi, selon le PC, les « principes socialistes démocratiques » du NPD signfient « la main mise complète de l'État sur la population ».

La déclaration du NPD voulant que « la production et la distribution de biens et de services aient pour but la satisfaction des besoins sociaux et individuels du peuple et non la réalisation de profits », signifie, selon le PC, « la suppression du profit et des incitations à en réaliser ».

Toujours selon le même document, la « prise en main des organisations monopolistes de production » équivaut à « la natinalisation du secteur bancaire et de l'entreprise privée, suivie de l'instauration d'une économie planifiée, comme dans les pays du bloc soviétique ».

Le NPD, écrit le Parti conservateur, « est fier d'être associé à des soi-disant sociaux-démocrates qui détiennent le pouvoir dans des pays commela Polonge, l'Allemagne de l'est, la Tchécoslovaquie, l'Union soviétique, le Vietnam, le Nicragua, l'Ukraine et l'Afghanistan en vue de créer un État totalitaire à l'échelle mondiale ».

Le PC ne fait nullement mention du fait, par exemple, que le leader travailliste australien, M. Robert Hawkes, est toujours, après plusieurs années de pouvoir, la coqueluche de la communauté financière australienne et que des gouvernements néo-démocrates, au pouvoir dans certaines provinces de l'ouest canadien, se sont par le passé montrés très durs à l'endroit des syndicats.

M. Jarvis s'indigne, notamment, du fait que le NPD ait récemment proposé de hausser à $7 le salaire minimum.

Quant au NPD, il se réjouit, a-t-on confirmé au DEVOIR, de l'attention que lui portent depuis peu les progressistes-conservateurs. « Cette lettre démagogique » raconte l'un des directeurs administratifs du NPD, Mme Diane Gibeault, « a nui aux conservateurs plus qu'autre chose ». « Les Canadiens, affirme Mme Gibeault, ne se laissent plus effrayés par les vieilles peurs des rouges ».